

# Ping Dirigeants 28



# Saison 2025-2026

**Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table**



**COMITÉ  
EURE-  
ET-LOIR**

5 rue du petit Réau – 28300 LEVES

Tél : 06 45 36 41 41

Email : [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

# SOMMAIRE

1. Préambule : exploitation photos/vidéos + principales modif de nos compétitions Page 1

## Compétitions par équipes :

<u>2. Championnat par équipes adultes (vendredi soir)</u>	Page 3
<u>3. Championnat d'Eure et Loir par équipes (samedi après-midi)</u>	Page 11
<u>Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »</u>	Page 15
<u>4. Championnat par équipes jeunes</u>	Page 16
<u>5. Interclubs jeunes</u>	Page 21
<u>6. Coupe d'Eure et Loir adultes</u>	Page 25
<u>7. Coupe mixte départementale</u>	Page 30
<u>8. Défi mixte à trois</u>	Page 33
<u>9. Coupe nationale vétérans</u>	Page 38
<u>10. Tournoi départemental par équipes</u>	Page 41

## Compétitions individuelles :

<u>11. Critérium fédéral</u>	Page 44
<u>12. Finales départementales par classement</u>	Page 51
<u>13. Tournoi départemental de rentrée, jeunes et adultes</u>	Page 54
<u>14. Tournoi départemental individuel</u>	Page 57
<u>15. Circuit des moins de 11 ans</u>	Page 60
<u>16. Open départemental de détection</u>	Page 62
<u>17. Tournoi open jeunes</u>	Page 65
<u>18. Championnats d'Eure et Loir open</u>	Page 68
<u>19. Tournoi féminin départemental</u>	Page 72
<u>20. Individuels vétérans</u>	Page 75
<u>21. Tournoi départemental de fin de saison (jeunes et adultes)</u>	Page 78
<u>22. Horaires et coordonnées CD28TT</u>	Page 82

Les épreuves surlignées en jaune sont ouvertes aux joueurs  
« LOISIR », sans que leur licence ne bascule en « COMPETITION »

## 1. Préambule : exploitation photos/vidéos + principales modifications de nos compétitions 2025 - 2026

[Retour au sommaire](#)

### ► **Exploitation des photos et vidéos :**

Dans le cadre de la promotion de notre sport, le Comité publie sur divers outils de communication des photos et vidéos de ses actions. Cela concerne son site Internet, sa page Facebook, sa page Instagram ... mais également des productions écrites (rapport d'assemblée générale, flyers de communication ...) ainsi que des montages vidéos.

### **Toute inscription de joueur(euse) à nos actions vaut acceptation pour que le Comité :**

→ capte et exploite à titre gracieux son image dans le cadre du tennis de table

→ diffuse des photos et des vidéos de manifestations organisées par le Comité d'Eure et Loir de tennis de table, sur les sites internet ainsi que sur les documents visant à promouvoir l'activité « tennis de table »

### ► Une courte présentation des principales modifications au niveau de nos compétitions (modifications 2025-2026 ... ou apportées ces dernières années) :

#### ► Le championnat par équipes adultes :

- Il n'y a plus de nombre maximal de mutés par équipe : une équipe de 4 joueurs peut être formée de 4 mutés (règlement FFTT)

#### ► Le championnat d'Eure et Loir par équipes : 3<sup>e</sup> année de cette compétition

- Maintien d'une formule à 5 journées par phase (= poules de 6 équipes)  
- Mise en place de titres en fin de phase retour, y compris pour divisions à poule unique

#### ► Le championnat par équipes jeunes : a été totalement modifié.

→ Accessible seulement aux joueurs M9 et M11 (tableau unique)  
→ Equipes formées de 2 joueurs  
→ Retour à des plateaux de 4 équipes, mais avec montées et descentes entre chaque journée

► Le Critérium Fédéral : durcissement des règles relatives aux forfaits. *Un forfait annoncé avant la diffusion des listes provisoires (soit au moins 9 jours avant chaque tour) sera considéré comme excusé par défaut. Tout forfait annoncé après la diffusion des listes provisoires devra être suivi sous 48h d'un certificat médical pour être excusé.*

Enjeu de dvlpt du Ping au féminin : politique FFTT + du Comité (FDVA)

► Le tournoi féminin : franc succès l'an dernier. Test de deux éditions (une par phase).

► Le « Défi mixte à trois » : création cette saison. Le vendredi soir, formule 3 contre 3 + 1 double. Rencontre en 2 heures environ. 3 journées par phase (poules de 4 équipes).

#### ► L'Open Départemental de Détection : retour à un seul tour cette saison

Remarque : sur actions de détection, utilisation des sigles ADD (Ateliers De Détection) et ODD (Open Départemental de Détection).

► Les tournois open jeunes : 4 tours sur la saison (précédemment, 2 ... et au dernier, 5)

► Arrêt des épreuves libellées « FFFT / UFOLEP » (en individuels et en équipes) : après trois saisons consécutives de test, arrêt de cette formule qui ne permettait pas d'homologuer les tournois et donc de faire remonter les résultats sur SPID. Désormais, ces tournois seront homologués mais un tableau loisir sera proposé, permettant aux joueurs UFOLEP intéressés d'y participer quand même.

► Le tournoi départemental de fin de saison : succès mitigé en juin dernier, notamment car communication du règlement trop tardive. Nouvel essai cette saison : la date est fixée et le règlement est connu !

► Le comptage du nombre de tournois pour les licenciés loisir : annoncé l'an dernier mais finalement non-réalisé. Idée abandonnée cette saison.

► Le tournoi national du Comité : 03 et 04 janvier 2026 (44 tables, Chartres, halle Jean Cochet et gymnase CRJS). Règlement en cours de finalisation. Nous comptons sur la mobilisation des clubs euréliens pour y participer ... et pour aider au bénévolat !

### Remarques :

**1) Poursuite des inscriptions aux épreuves de type tournoi sur SPID, espace MON CLUB**, pour toutes les épreuves où un seul tableau est possible.

Suite au sondage auprès des clubs, pas d'ouverture des inscriptions par l'espace « licencié » !

### **2) Concernant les horaires :**

**\* Les horaires de début de compétition ont été indiqués pour chacune des épreuves.** Cela facilitera l'information des joueurs et des familles.

**\* Vigilance concernant l'horaire de pointage : pour permettre aux JA de travailler dans de bonnes conditions ... et de lancer les épreuves à l'heure !** Donc bien transmettre aux familles les numéros d'appel à contacter pour pointer (Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74).

**\* Pour certaines épreuves, les JA s'efforceront de lancer toutes les finales en même temps** (ex : Finales par Classement / Championnats d'Eure et Loir). L'horaire de début de compétition ne sera donc calculé par les juges-arbitres qu'après la clôture des inscriptions. **Seul un horaire estimatif de début** a donc été indiqué pour l'instant, pour ces épreuves-là.

**3) Pour plusieurs épreuves, le Comité fournira des balles 3 étoiles.** Cette information figure alors sur la page de présentation des épreuves concernées.

**Attention : pour le CF dptal, balles à apporter par les joueurs eux-mêmes !**

**4) Pour les inscriptions : mail UNIQUEMENT au Comité : [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)**

**5) Promotion du co-voiturage, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :**  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharing>

**2. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES ADULTES (vendredi soir) – Epreuve coefficient 1**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



**Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en 2016 et avant**, licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition », en conformité avec la certification médicale

**Dates de la compétition :**

1 <sup>ère</sup> phase		2 <sup>e</sup> phase	
1 <sup>ère</sup> journée	<b>26 septembre 2025</b>	1 <sup>ère</sup> journée	<b>06 février 2026</b>
2 <sup>e</sup> journée	<b>03 octobre 2025</b>	2 <sup>e</sup> journée	<b>06 mars 2026</b>
3 <sup>e</sup> journée	<b>10 octobre 2025</b>	3 <sup>e</sup> journée	<b>20 mars 2026</b>
4 <sup>e</sup> journée	<b>14 novembre 2025</b>	4 <sup>e</sup> journée	<b>10 avril 2026</b>
5 <sup>e</sup> journée	<b>28 novembre 2025</b>	5 <sup>e</sup> journée	<b>08 mai 2026</b>
6 <sup>e</sup> journée	<b>12 décembre 2025</b>	6 <sup>e</sup> journée	<b>29 mai 2026</b>
7 <sup>e</sup> journée	<b>09 janvier 2026</b>	7 <sup>e</sup> journée	<b>05 juin 2026</b>

**Titres D1, D2, D3 et D4 : samedi 20 juin 2026 (lieu à déterminer)**

**Prix de l'inscription d'une équipe :**

Pré-régionale, D1, D2 et D3 = **88,00 €**  
 D4 (3 joueurs) : (2 joueurs à 600 pts et un à 800 pts maxi : cf article 3.2) = **67,00 €**  
 1<sup>ère</sup> division Dames (3 joueuses) : **gratuit**  
 Rajout équipe supplémentaire en 2<sup>e</sup> phase : D3 : **44 €** / D4 : **33,50 €**

**Date limite d'envoi des inscriptions :**

1<sup>ère</sup> phase : PR, D1, D2, D3 et D4 : **vendredi 12 septembre 2025 à 23h59**  
2<sup>e</sup> phase : D3 et D4 supplémentaires : **lundi 19 janvier 2026 à 23h59**

**Responsable(s) de la compétition :**

Florent ROBINET – 06 78 64 81 70    [robinet.florent@gmail.com](mailto:robinet.florent@gmail.com)

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41    [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES ADULTES - *REGLEMENT 25-26*

Ce document résume les règles spécifiques au championnat départemental d'Eure-et-Loir, de la 4<sup>e</sup> division à la pré-régionale. Les règles non mentionnées ici sont celles des règlements fédéraux.

## Article 1 : Organisation générale

- Le championnat est sous la responsabilité du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table.
- Lieux et horaires : Les rencontres se déroulent le vendredi à 20h30. Les clubs doivent ouvrir leur salle et accueillir les équipes adverses à partir de 20h00.
- Feuille de rencontre : Les capitaines d'équipe doivent vérifier l'exactitude des informations et des licences sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci.

## Article 2 : Divisions, composition des équipes et qualification des joueurs

Division	Nombre de poules	Nombre de joueurs par équipe	Remarque
PR	1	4	
D1	2	4	
D2	4	4	
D3	« x »	4	
D4	« x »	3	Classements spécifiques des joueurs : - Maximum un joueur à 800 points. - Les autres joueurs à 600 points maximum. - Une équipe de 2 joueurs est déclarée forfait.
D1 féminines	1 (si 4 équipes min.)	4	Si moins de 4 équipes, elles sont intégrées en 3 <sup>e</sup> division masculine. Pour monter en Régionale, l'équipe doit être exclusivement féminine et avoir participé aux 7 journées de la 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> phases.

## Joueurs qualifiés pour participer au championnat sénior :

- **Joueurs mutés** : pour la saison 2025-2026, le nombre de joueurs mutés figurant sur la feuille de rencontre n'est pas limité (article II.610 des règlements généraux de la FFTT, rubrique « règlements administratifs »).
- **Féminines** : elles peuvent participer au championnat masculin si leur classement est suffisant pour la division concernée. Elles peuvent également jouer en championnat féminin et masculin la même journée, à condition que les rencontres n'aient pas lieu à la même date calendaire.
- **Jeunes** : les jeunes (benjamins à juniors) peuvent participer aux compétitions seniors. Seuls les poussins ne peuvent pas jouer en junior ou senior.
- **Handisport** : Lorsqu'il l'estime justifié, l'arbitre peut, à titre exceptionnel pour l'exécution du service, autoriser un joueur, en raison d'une incapacité physique avérée, à déroger à un ou plusieurs points de la réglementation relative au service. Lorsqu'un ou deux joueurs en fauteuil suite à une incapacité physique forment une paire de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le receveur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire peut effectuer un renvoi. Toutefois le pied du joueur debout et aucune partie du fauteuil d'un joueur ne peuvent dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

### Article 3 : Equipe incomplète

Une équipe de **4 joueurs peut compter un joueur absent (PR, D1, D2, D3 et D1 féminines)**. Une amende est cependant posée (cf fin de règlement).

Une équipe de **3 joueurs (D4) doit nécessairement être complète** (aucun joueur absent toléré).

Il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties (règlements sportifs de la FFTT, article II.603).

Un capitaine a le droit de comprendre dans sa liste, à ses risques et périls, des joueurs absents au moment même du tirage au sort. Après remise au juge-arbitre de cette feuille de composition d'équipe signée, seul le juge-arbitre peut autoriser une modification dans le but de corriger une erreur (règlements sportifs de la FFTT, article II.106).

### Article 4 : Déroulement des rencontres

- Règle générale : de la Pré-Régionale à la D4, toutes les parties doivent être jouées = pas d'arrêt au score acquis.
- Feuille de rencontre : l'ordre des parties doit être suivi.
  - Pour les équipes de 4 joueurs (PR à D3) : 18 parties. Ordre : A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – D/W – C/X – A/Z – B/Y – C/W – D/X – A/Y – B/Z.
  - Pour les équipes de 3 joueurs (D4) : 10 parties. Ordre : A/X – B/Y – C/Z – B/X – Double – A/Z – C/Y – B/Z – C/X – A/Y. Un 4e joueur non-joueur de simple peut faire le double.
- **Décompte des points-parties** : Un point par partie gagnée (y compris en cas de forfait de l'adversaire). Si un joueur abandonne en cours de partie (quel que soit le motif) ou refuse de disputer une partie, son équipe marque **0 point pour cette partie et toutes les suivantes**. Le joueur ne peut **en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes** (simples et double).
- **Décompte des points-rencontre** : 3 points à l'équipe gagnante / 2 points en cas d'égalité / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.
- **Juge-arbitre (JA)** : le Comité ne désignant pas de JA officiel en championnat départemental, le rôle de JA est confié dans l'ordre :
  - à un JA officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé
  - ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse
  - si l'équipe visiteuse ne peut présenter personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit assurer ce rôle
  - à défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction

### Article 5 : Licence, brûlage et non-participation à une journée de championnat (exempt ou forfait)

- **Licence** : la compétition est réservée aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » dont la licence porte la mention « en règle avec la certification médicale ». Chaque joueur doit présenter un document officiel valide (attestation de licence PDF, accès à la base de données FFTT, application Smart Ping) pour attester de l'exactitude de sa licenciation.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, le joueur **doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité**, avec la mention « en compétition », **datant de moins d'un an pour les majeurs, et de moins de six mois pour les mineurs**. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis de la certification médicale, il n'est pas autorisé à jouer.

Les personnes présentes sur « le banc » situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence **loisir, compétition ou dirigeant** (article II.606 des règlements généraux de la FFTT). Les autres types de licence ne sont pas acceptés.

- **Brûlage :**

- Un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre par journée de championnat. Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Un joueur ayant disputé deux rencontres dans une équipe ou dans des équipes différentes de son club ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur pour le reste de la phase.
- Lors de la deuxième journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant participé à la première journée dans une équipe de numéro inférieur.
- Si deux équipes d'un même club sont dans la même poule, un joueur ne peut pas jouer pour les deux équipes au cours de la phase.
- Le brûlage est remis à zéro à la fin de chaque phase.

- **Non-participation à une journée de championnat :**

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait **lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.**

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

## **Article 6 : Classement des équipes dans une poule et nombre de montées/descentes**

### **6.1 Classement des équipes dans une poule**

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du **nombre de points-rencontre**.

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnés / points parties perdues (**départage général**).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

1. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées **entre elles**.
2. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées / points-parties perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
3. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
4. En cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnées / points-manches perdues sur les rencontres disputées **entre elles**.
5. Si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
6. Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considéré comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue par trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

## 6.2 Nombre de montées et descentes

### → Principes généraux

Toute association accédant à une division supérieure est tenue de s'informer des conditions de participation et d'en accepter les termes dans leur intégralité.

Le championnat est organisé de telle manière qu'au moins le premier de chaque poule d'une division donnée a le droit de postuler à la montée en division supérieure (sauf si l'accession se détermine lors d'une journée des titres ou lors d'un barrage).

Le nombre de montées de la plus haute division d'un échelon à la plus basse division de l'échelon supérieur est fixé par la commission sportive de l'échelon supérieur.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

La dernière équipe de chaque poule descend automatiquement et ne peut pas être repêchée quelle que soit la division.

### Impossibilité de monter ou désistement

**Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.**

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder se désiste ou ne se réengage pas (désistement) :

- elle est remplacée, sauf dispositions particulières, par l'équipe classée immédiatement après cette équipe à l'issue de la phase considérée (dans la poule s'il n'y a pas de phase finale, ou dans le classement général du tableau final complet dans le cas contraire). Si cette équipe ne peut accéder à la division supérieure pour quelque motif que ce soit, la place laissée libre reste à la disposition de la commission sportive compétente ;

- elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire.

**Lorsqu'une équipe se désiste deux fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.**

Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas dans une division pour une phase ou qui se retire avant la première journée ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de cette phase et à l'issue de la phase suivante.

### → Nombre de montées et descentes, à l'issue de chaque phase (aller et retour)

\* *En Pré Régionale* : à la fin de chaque phase, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de la poule unique montent en Régionale 3. **ATTENTION** : pour accéder au niveau régional, il faut que l'équipe soit en conformité avec tous les articles du règlement du championnat par équipes régional.

\* *En D1, D2 et D3* : L'équipe finissant 1<sup>ère</sup> de chaque poule monte dans la division supérieure. Mais toutes les équipes qui finissent dernières (8<sup>ème</sup> dans la poule) redescendent dans la division inférieure et ne peuvent pas être repêchées.

Concernant les descentes de D3, l'équipe classée dernière de sa poule peut choisir de descendre en D4 (en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe n'est plus formée que de 3 joueurs avec des classements bornés) mais elle peut choisir de rester en D3 pour la phase retour.

\* *En D4* : Concernant les montées, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de sa poule de D4 peut choisir de monter en D3, en se conformant alors aux règlements relatifs à cette division, notamment le fait que l'équipe doit être formée de 4 joueurs. A contrario, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de sa poule de D4 pourra choisir de rester en D4 pour la phase retour.

Si une ou plusieurs équipes classées 1<sup>ères</sup> de leur poule choisissent de ne pas monter en D3, la proposition est alors faite aux équipes classées 2<sup>e</sup>, prises dans l'ordre du départage selon les règles énoncées ci-dessus. Chaque équipe sollicitée aura à son tour le choix d'accepter ou de refuser cette montée en D3.

### Article 7 : Titres et barrages

- Règle spéciale : Les rencontres de titres et de barrages s'arrêtent au score acquis.
- Départage spécial : En cas d'égalité sur une rencontre de titres ou de barrages, les équipes sont départagées par :

1. Quotient des manches gagnées/perdues.
  2. Quotient des points gagnés/perdus.
  3. L'équipe du joueur le plus jeune l'emporte.
- Règle de brûlage des titres : La règle classique de brûlage s'applique. Un remplaçant n'ayant pas joué dans l'équipe peut participer s'il n'est pas "brûlé" et s'il a un classement inférieur ou égal au joueur **ayant le plus bas classement dans l'équipe.**

### 7.1 Titres

- En PR : le titre est attribué au vainqueur de la poule en phase retour
- En D1 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
- En D2 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
- En D3 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres
- En D4 : les 1ers de chaque poule en phase retour disputent la journée des titres

### 7.2 Barrages

Le barrage se déterminera de la façon suivante pour les 1ers de poules qui seront classés de 1 à x (x étant le nombre de poules) et départagés en fonction des règlements sportifs fédéraux (Article 8) :

- En faisant le quotient des points rencontrés **par le nombre de rencontres**,
- Si l'égalité persiste, par le quotient des points parties gagnés par les points parties perdus,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues,
- Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points jeu gagné par les points jeu perdu,
- Si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

Les équipes seront positionnées dans un tableau en fonction de leur classement de 1 à x.

#### Pour les divisions jusqu'à 4 équipes au 1<sup>er</sup> tour :

Pour les ½ finales :            Rencontre A : 1 contre 4                      Rencontre B : 2 contre 3

Pour la finale : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

#### Pour les divisions jusqu'à 8 équipes au 1<sup>er</sup> tour :

Pour les ¼ finales : Rencontre A : 1 contre 8 / Rencontre B : 5 contre 4 / Rencontre C : 3 contre 6 / Rencontre D : 7 contre 2

Pour les ½ finales :            Rencontre E : Le vainqueur rencontre A contre le vainqueur rencontre B

Match F : Le vainqueur rencontre C contre le vainqueur rencontre D

Pour la finale : Le vainqueur rencontre E contre le vainqueur rencontre F

### Article 8 : Sanctions (retards et forfaits)

- **Retard** : une équipe en retard de plus de 30 minutes (ou 1h si elle a prévenu) peut être déclarée forfait par l'équipe adverse. L'équipe à domicile n'a pas de délai de grâce. Un joueur en retard, absent à l'appel de son nom, perd la partie en cours, mais peut jouer les suivantes.

**Toutes les réserves pour retard font l'objet d'une enquête de la commission sportive compétente. Si les raisons invoquées ne sont pas reconnues valables des sanctions sont appliquées.**

- **Forfait simple** :
  - À domicile : Amende et remboursement des frais de déplacement à l'équipe adverse si elle s'est réellement déplacée.
  - À l'extérieur : Amende. Si c'est la rencontre aller, le match retour se joue sur les tables de l'équipe fautive. Si c'est le match retour, l'équipe fautive rembourse les frais de déplacement de l'aller de l'équipe adverse qui s'était déplacée
  - Forfait de dernière journée : Un forfait est considéré comme forfait au cours de la dernière journée de championnat d'une phase si, après ce forfait, l'équipe ne doit plus disputer de

rencontre pour la phase en cours (excepté titres lorsque l'accession est acquise et repêchages). Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés. Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple. Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la phase. Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la phase entraîne la sanction suivante : **application de la pénalité financière d'un forfait simple (frais de déplacement aller et retour) et rétrogradation de l'équipe de deux divisions.**

- **Forfait général** : déclaré après deux forfaits simples. Tous les résultats de l'équipe sont annulés et elle est exclue de la compétition.
- **Forfait lors de la journée des titres** : si la montée est déjà acquise, l'équipe perd sa montée et paie une amende. Si elle n'a pas prévenu, elle rembourse les frais de déplacement de l'équipe adverse.

### Article 9 : Réserves et réclamations

- **Réserves** :
  - Doivent être inscrites sur la feuille de match par le juge-arbitre (JA) sous la dictée du capitaine réclamant, en présence du capitaine adverse qui doit signer pour attester avoir été informé. Le JA ne peut refuser d'inscrire une réserve.
  - **Qualification des joueurs** : À inscrire avant ou à l'arrivée des joueurs concernés.
  - **Conditions matérielles** : À inscrire au plus tard après la première partie jouée de chacun des joueurs de l'équipe. Si les conditions changent en cours de rencontre, le JA doit l'indiquer, en précisant la partie et le score au moment où les conditions de jeu ont changé (ex : problème soudain d'éclairage ou fuite d'eau ...).
- **Réclamations** :
  - Doivent être notifiées au JA au moment de l'incident, puis inscrites après la fin de la partie concernée sur la feuille de rencontre, sous la dictée du capitaine réclamant et signée par le capitaine adverse.
  - Doivent être confirmées par courrier recommandé au siège du comité dans les 72 heures, accompagnées d'un chèque de **50 €**. Ce montant est remboursé si la réclamation est jugée fondée.
  - Le JA doit envoyer son rapport à la commission sportive départementale sous 72 heures.

### Article 10 : Tenue et discipline

- **Tenue** : La tenue sportive est obligatoire : elle doit être conforme aux textes des règles du jeu de la Fédération. Si nécessaire, il incombe à une équipe de **changer de tenue de telle façon que la couleur soit compatible avec la couleur de la balle qui a été choisie pour la rencontre**. Le juge arbitre et les arbitres sont chargés de faire respecter cette disposition et le juge arbitre peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas. En l'absence du juge arbitre désigné, des réserves concernant la tenue peuvent être déposées.
- **Discipline** : Le JA peut demander l'expulsion de toute personne **licenciée ou non** dont le comportement est incompatible avec l'esprit sportif. La rencontre ne reprend qu'après l'exécution de cette sanction. Si la sanction n'est pas appliquée, le JA arrête la rencontre sur le résultat acquis à ce moment et transmet

lui-même la feuille de rencontre ainsi que son rapport à la commission sportive compétente (article II.123 – Discipline, règlements sportifs fédéraux).

### **Article 11 : Transmission des résultats et des feuilles de rencontre**

- **Résultats sur SPID** : Doivent être saisis au plus tard le **dimanche à 12h00**.
- **Feuilles de rencontre** : Si la saisie SPID n'est pas effectuée, le club recevant doit transmettre la feuille de match originale au Comité. Date limite de réception : **mercredi midi**.
- **Pénalités** : Des pénalités financières sont appliquées en cas de non-transmission du résultat sur SPID ou de la feuille de rencontre dans les délais.
- **Cas de forfait ou d'équipe exempte** : Une feuille de rencontre doit tout de même être établie et envoyée par l'équipe bénéficiant du forfait ou l'équipe exempte, dans les mêmes délais. Des pénalités financières s'appliquent en cas de non-respect.

### **Article 12 : Raquettes**

Les raquettes doivent être bicolores (**une face noire est obligatoire** et ne peut être utilisée, quelle que soit sa couleur, si c'est le bois nu peint) et conformes aux règlements fédéraux concernant les revêtements.

### **Article 13 : Intempéries**

**Alerte orange** : Ne pas prendre de risques. Prévenir l'équipe adverse et le Comité en cas d'impossibilité de se déplacer. La rencontre doit être rejouée avant la prochaine journée de championnat ; la date est convenue entre les clubs ou imposée par la commission sportive départementale.

**Alerte rouge** : Aucune rencontre ne doit être disputée. La rencontre doit être rejouée avant la prochaine journée de championnat, selon les mêmes modalités que pour l'alerte orange.

### **Article 14 : Barème des amendes**

- **11 €** : Informations manquantes/erronées (numéro/nom de club, numéro d'équipe, licence joueur), non-saisie des résultats sur SPID avant le dimanche 12h00.
- **16 €** : Équipe incomplète avec ou sans nom de joueur (sauf dernière équipe du club ou club avec une seule équipe), transmission tardive de la feuille de match si non-saisie SPID.
- **25 €** : Forfait simple.
- **55 €** : Forfait dernière journée de phase, forfait général.
- **60 €** : Forfait lors de la journée des titres. Si non-annoncé, remboursement des frais de déplacement de l'équipe adverse (0,30 €/km aller-retour calculé sur Mappy).

**3. CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES (samedi 14h) – Epreuve coefficient 0,75**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



Ouvert aux : Joueurs/Joueuses né(e) s en **2016 et avant**, licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition », en conformité avec la certification médicale

**Dates de la compétition :**

1 <sup>ère</sup> phase		2 <sup>e</sup> phase	
1 <sup>ère</sup> journée	<b>Samedi 04 octobre 2025</b>	1 <sup>ère</sup> journée	<b>Samedi 07 mars 2026</b>
2 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 11 octobre 2025</b>	2 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 21 mars 2026</b>
3 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 15 novembre 2025</b>	3 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 11 avril 2026</b>
4 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 29 novembre 2025</b>	4 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 09 mai 2026</b>
5 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 13 décembre 2025</b>	5 <sup>e</sup> journée	<b>Samedi 30 mai 2026</b>

Titres dans chacune des divisions : **samedi 20 juin 2026 (lieu à déterminer)**

Prix de l'inscription d'une équipe : **67 €**  
 Rajout d'une équipe supplémentaire en phase retour :  
**moitié du prix de la saison complète**

**Date limite d'envoi des inscriptions :**

1<sup>ère</sup> phase : **vendredi 19 septembre 2025 à 23h59**

2<sup>ème</sup> phase : équipes supplémentaires : **vendredi 02 février 2026 à 23h59**

**Responsable(s) de la compétition :**

Julien LHERAULT – 06 74 21 94 97     [monsieurlherault@laposte.net](mailto:monsieurlherault@laposte.net)

Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74     [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41     [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)

# CHAMPIONNAT D'EURE ET LOIR PAR EQUIPES - *REGLEMENT 25-26*

**Article 1 :** Pour la saison 2025-2026, le Comité 28 remet le championnat départemental au calendrier. Il se déroulera **le samedi à 14h (équipes de 4 joueurs, en formule de rencontre à 14 parties comme dans le championnat régional)**. L'objectif est double :

- Permettre aux joueurs **qui ne sont pas disponibles le vendredi soir** de pouvoir évoluer en championnat départemental sur un créneau qui leur conviendra peut-être mieux
- Permettre **aux joueurs motivés de participer à 2 championnats le même WE** (pas de brûlage entre cette épreuve et le championnat classique)

Le championnat du samedi 14h est déconnecté du championnat du vendredi 20h30. **Il n'y a ni montée, ni descente, ni journée des titres en commun entre ces deux championnats.**

Le championnat d'Eure et Loir par équipes n'est pas enregistré sur SPID comme « championnat séniors par équipes ». Le Comité ne peut donc pas lui attribuer le coefficient classique de 1 : il sera par contre de **0,75**.

## **Article 2 : Organisation des divisions départementales le samedi à 14h**

Cet article remplace l'article 3.1 du championnat du vendredi à 20h30.

Le championnat du samedi est organisé en deux phases :

**Phase aller :** « x » poules de 6 équipes de 4 joueurs.

**Phase retour :** « x » poules de 6 équipes de 4 joueurs.

Concrètement, lors de l'inscription, les dirigeants de club doivent **donner la composition nominative de leurs équipes**. Ainsi, toutes les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des quatre joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 1<sup>ère</sup> phase*). Les équipes ainsi classées sont prises dans l'ordre de points décroissant, pour former :

- **Soit plusieurs divisions à poule unique**, si de gros écarts de niveau sont constatés (*exemple pour 12 équipes inscrites : poule unique de PR pour les 6 équipes les plus fortes et poule unique de D1 pour les 6 équipes les plus faibles*).
- **Soit une seule division à plusieurs poules**, si les niveaux semblent assez homogènes (*exemple pour 12 équipes inscrites : deux poules de D1*).

## **Attention :**

**Un joueur de la composition initiale, indiquée à l'inscription, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de points ne dépasse pas le nombre de points du joueur remplacé.**

## **Article 3 : Déroulement des rencontres de championnat d'Eure et Loir par équipes**

Les rencontres de championnat départemental du samedi se déroulent pour toutes les divisions en disputant toutes les parties, en suivant l'ordre de la feuille de match : **il n'y a donc pas d'arrêt au score acquis.**

**Pour les journées des titres, par contre, les rencontres s'arrêtent au score acquis.**

Les rencontres se déroulent en 14 parties selon l'ordre établi sur la feuille de rencontre (rappel : toutes les parties sont disputées).

Les joueurs (ses) d'une équipe sont désigné(e)s par les lettres A, B, C, D. Les joueurs (ses) de l'équipe adverse sont désigné(e)s par les lettres W, X, Y, Z.

**Les 14 parties** se déroulent dans l'ordre suivant :

A/W – B/X – C/Y – D/Z – A/X – B/W – D/Y – C/Z – Double 1 – Double 2 – A/Y – C/W – D/X – B/Z.

#### **Article 4 : Numérotation des équipes du samedi et règles de brûlage**

Pour la saison 25-26, les équipes engagées dans le championnat départemental du samedi sont numérotées en parallèle des équipes du championnat classique. **Elles porteront donc des numéros de 1 à x, dans le respect des règles ci-dessous :**

- 1) *Prise en compte du cumul des points classement des 4 joueurs les plus forts annoncés dans l'équipe. Les numéros d'équipe sont attribués par cumul de points décroissant (1<sup>er</sup> cumul le plus élevé = équipe n°1 ; 2<sup>e</sup> cumul le plus élevé = équipe n°2 ...)*
- 2) *En cas de cumul des points identique, prise en compte de l'âge du joueur le plus jeune annoncé dans l'équipe. C'est celle ayant le joueur le plus jeune qui est considérée la plus forte (donc le numéro attribué à son équipe est le plus petit).*

Toutes les règles de brûlage évoquées dans le championnat du vendredi restent valables :

- Au titre d'une même journée de championnat du samedi, un joueur **ne peut participer qu'à une seule rencontre du samedi** dans une seule équipe de son association.
- Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, **la première participation dans l'ordre chronologique est admise** (ex : si rencontre avancée ...), les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.
- Un joueur ayant disputé **deux rencontres d'une même phase** (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe **dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes** (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2: il ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).
- Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2<sup>ème</sup> journée de la phase, une équipe ne peut **pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée de la phase** dans une équipe de numéro inférieur.

#### **Article 5 : Montées, Descentes**

Des montées/descentes ne pourront avoir lieu que si plusieurs divisions ont été créées dès la phase aller (cf article 2, cas de gros écarts de niveaux entre les équipes engagées). **Si c'est le cas, l'article 6 du championnat classique du vendredi s'appliquera, avec les restrictions suivantes :**

- Pas de montée ni de descente en rapport avec le championnat du vendredi
- Pas de montée vers la Régionale 3

#### **Article 6 : Barrages et Titres**

- Règle spéciale : Les rencontres de titres et de barrages s'arrêtent au score acquis (1<sup>ère</sup> équipe à 8 points parties).
- Départage spécial : En cas d'égalité sur une rencontre de titres ou de barrages, les équipes sont départagées par :
  1. Quotient des manches gagnées/perdus.
  2. Quotient des points gagnés/perdus.
  3. L'équipe du joueur le plus jeune l'emporte.
- Règle de brûlage des titres : La règle classique de brûlage s'applique. Un remplaçant n'ayant pas joué dans l'équipe peut participer s'il n'est pas "brûlé" et s'il a un classement inférieur ou égal au joueur ayant le plus bas classement dans l'équipe.

#### **6.1 Titres**

\* En cas de **division à poule unique** : la finale se joue entre le vainqueur de la phase aller et le vainqueur de la phase retour. Si la même équipe remporte les deux phases, la finale se jouera entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de la phase retour.



*Annexe aux 2 championnats : « Tableau de correspondance des journées »*

**Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la 1ère phase de la saison 2025 / 2026 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions, sous la responsabilité des commissions sportives nationales, régionales et départementale 28.**

N° de journée SPID <b>(BRULAGE)</b>	Championnat Pro (A / B)	Championnat national 1, 2 ou 3	Championnat régional Centre Val de Loire	Championnat départemental 28 du vendredi soir	Championnat d'Eure et Loir par équipes du samedi après-midi
1	14 sept 2025	13 sept 2025	13 et 14 sept 2025	26 sept 2025	
2		27 sept 2025	27 et 28 sept 2025	03 oct 2025	04 oct 2025
3	19 sept 2025	11 oct 2025	11 et 12 oct 2025	10 oct 2025	11 oct 2025
4	24 oct 2025	15 nov 2025	15 et 16 nov 2025	14 nov 2025	15 nov 2025
5	09/11 nov 2025	29 nov 2025	29 et 30 nov 2025	28 nov 2025	29 nov 2025
6	16/14 nov 2025	13 déc 2025	13 et 14 déc 2025	12 déc 2025	13 déc 2025
7	14/16 déc 2025	10 janv 2026	10 et 11 janv 2026	09 janv 2026	
8	20/19 déc 2025				
9	<b>EN ATTENTE</b>				
10					
<b>Pour ne pas être brûlé, un joueur ne peut participer qu'une seule fois par ligne (exception pour les joueurs professionnels participant également au championnat national)</b>					<b>Championnat déconnecté des autres épreuves</b>
<b>ATTENTION au brûlage spécifique entre la journée 1 et la journée 2 : Pour la journée 2, dans une équipe de 4 joueurs, il est interdit de mettre plus de 1 joueur ayant joué dans une équipe de numéro inférieur lors de la journée 1.</b>					

**4. CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES – Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



Ouvert aux licenciés **M9 ou M11** (= nés en 2015 ou après) dont la licence compétition porte la mention « **En règle avec la certification médicale** »

→ Un tableau unique, groupant des équipes M9 et M11

*Attention : sur décision de la CDJT du 18/06/2025, les joueurs à partir de la catégorie « minimes 1<sup>ère</sup> année, M12 » (nés en 2014 ou avant) devront dorénavant basculer sur du championnat séniors, le vendredi soir ou le samedi après-midi*

**Dates de la compétition :**

1 <sup>ère</sup> journée	<b>08 novembre 2025</b>
<b>Montées et descentes entre les plateaux</b>	
2 <sup>e</sup> journée	<b>06 décembre 2025</b>
<b>Montées et descentes entre les plateaux</b>	
3 <sup>e</sup> journée	<b>07 mars 2026</b>
<b>Montées et descentes entre les plateaux</b>	
4 <sup>e</sup> journée	<b>30 mai 2026</b>

**Titres départementaux : samedi 20 juin 2026 (lieu à déterminer)**

**Prix de l'inscription d'une équipe : 40 € (4 journées de championnat)**

**Si rajout d'une équipe après la 1<sup>ère</sup> journée :** intégration dans la plus basse division + facturation de 10 € par nombre de journées restant à jouer (ex : 30 € si inscription à partir de la 2<sup>e</sup> journée)

**Date limite d'envoi des inscriptions :**

**1<sup>ère</sup> phase : jeudi 16 octobre 2025 à 23h59**

**Responsables de la compétition :**

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

Ce championnat départemental vise à offrir davantage de journées de compétition **aux jeunes poussin(e)s et benjamin(e)s**. La présence d'accompagnateurs adultes est requise pour l'encadrement et l'arbitrage.

## Article 1 : Principes Généraux

- 3) **Public concerné** : Championnat départemental ouvert aux équipes des clubs d'Eure-et-Loir.
- 4) **Licence** : Les joueurs et joueuses doivent être licenciés FFTT ("compétition" avec mention "En règle avec la certification médicale").
- 5) **Durée** : Le championnat se déroule sur quatre journées, culminant enfin avec la journée des titres.
- 6) **Catégories d'âge** : Une seule catégorie "M9 et M11 mélangées".

## Article 2 : Composition des équipes

- **Nombre de joueurs** : Chaque équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses.
- **Mixité** : Les équipes peuvent être composées uniquement de garçons, uniquement de filles, ou être mixtes.
- **Étrangers** : Une équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.
- **Mutés** : conformément aux règlements fédéraux 2025-2026, il n'y a pas de nombre maximal de mutés par équipe (en championnat jeunes, les deux joueurs peuvent donc être mutés tous les deux).
- **Entente de clubs** : L'entente entre deux clubs est autorisée pour former une équipe première. Cette entente doit être signalée au responsable du championnat lors de l'inscription.
- **Inscription** : Lors de l'inscription, les clubs doivent fournir les nom, prénom, points classement et date de naissance des deux joueurs/joueuses **les mieux classés** qui composeront chaque équipe engagée.
- **Nombre d'équipes par club** : Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite.
- **Numérotation des équipes d'un même club** : Les équipes d'un même club sont numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible) selon les critères suivants :
  1. **Cumul des points classement** : Ordre décroissant du cumul des points des deux joueurs (équipe 1 = cumul le plus élevé).
  2. **Âge du joueur le plus jeune** : En cas d'égalité du cumul de points, l'équipe ayant le joueur le plus jeune est considérée comme la plus forte (numéro le plus petit).
- **Présence des joueurs** : Pour qu'une rencontre ait lieu, **les deux joueurs de chaque équipe doivent être présents**. Si une équipe se présente avec un seul joueur, **la rencontre pourra se dérouler**. Cependant, **la commission sportive déclarera ultérieurement un forfait sportif pour l'équipe incomplète**, avec un score de 4 à 0 en faveur de l'équipe adverse. Les résultats individuels des parties jouées par le joueur présent seront néanmoins comptabilisés pour son classement individuel et celui de ses adversaires.

## Article 3 : Brûlage

- **Brûlage avec le championnat senior** : Depuis la saison 2013-2014, il n'y a plus de brûlage entre le championnat jeunes et le championnat seniors. Un joueur "benjamin 1<sup>ère</sup> année" ou plus âgé peut participer aux deux

championnats, sous réserve des préconisations médicales de la FFTT concernant le volume de compétition et les horaires.

- **Brûlage au sein du championnat jeunes :**

- Un joueur/une joueuse ayant participé à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur (ex : n°1) ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur (ex : n°2).
- En cas d'entente, le brûlage s'applique entre l'entente et les autres équipes du club d'appartenance de chaque joueur.
- Un joueur remplaçant ne peut intégrer une équipe que s'il a un nombre de points classement inférieur ou égal à celui du joueur titulaire le plus faible annoncé sur la feuille d'inscription.

#### **Article 4 : Divisions et poules**

- **Structure :** Le championnat est divisé en plusieurs divisions, **chacune en poule unique**.
- **Formation des divisions (1<sup>ère</sup> journée) :** Les équipes sont classées en fonction du total des points classement des joueurs. L'ancien classement des équipes n'est pas pris en compte.

→ **Départage (clubs différents) :** En cas d'égalité de points entre deux équipes de clubs différents, l'équipe ayant le joueur le plus jeune est la mieux classée.

- **Répartition :** Les divisions sont composées de 4 équipes :
  - **D1 :** Les 4 équipes avec le cumul de points le plus élevé.
  - **D2 :** Les 4 équipes classées de 5 à 8.
  - **D3 :** Les 4 équipes classées de 9 à 12, et ainsi de suite.

#### **Article 5 : Déroulement sportif**

- **Horaires et Lieu :** Les rencontres se jouent le samedi après-midi à partir de 14h, sur **quatre tables** (deux rencontres à la fois ; 2 tables par rencontre). La salle doit être ouverte au moins 30 minutes avant.
- **Responsabilités du club recevant :** Le club recevant doit fournir les balles et assurer l'encadrement général, **en étant également épaulé par l'adulte accompagnant chacune des équipes visiteuses**. La gestion des rencontres se fera de préférence sur GIRPE pour une remontée rapide des résultats sur SPID.
- **Ordre des rencontres du plateau :** Les quatre équipes d'une division (numérotées de 1 à 4) sont convoquées dans la même salle et jouent les six rencontres du plateau dans l'ordre suivant :
  - **Tour 1 :** Équipe 1 vs Équipe 4 / Équipe 2 vs Équipe 3
  - **Tour 2 :** Équipe 2 vs Équipe 4 / Équipe 1 vs Équipe 3
  - **Tour 3 :** Équipe 1 vs Équipe 2 / Équipe 3 vs Équipe 4
- **Déroulement d'une rencontre :**
  - Une rencontre se compose **uniquement de 4 simples (A-Y, B-X, A-X, B-Y)** qui doivent tous être joués, **sans arrêt au score acquis**.
  - **Il n'y a jamais de double, même en cas de score final de 2-2 après les 4 simples.**
  - **Points par partie :** 1 point est attribué par partie gagnée (0 pour le perdant ou forfait).
  - Le résultat de la rencontre est déterminé par l'addition des points-parties obtenus par chaque équipe.
- **Attribution des points-rencontres :**
  - Victoire : 3 points
  - Égalité : 2 points

- Défaite : 1 point
- Forfait/Pénalité : 0 point

[Retour au sommaire](#)

### **Article 6 : Classement des équipes à l'issue d'une journée de championnat**

- **Calcul** : Le classement des équipes dans chaque division est obtenu par l'addition des points-rencontres à l'issue de chaque journée.
- **Départage en cas d'égalité (2 équipes ou plus)**: classement par **un départage général** selon l'ordre suivant:
  1. Quotient parties gagnées / parties perdues.
  2. Quotient manches gagnées / manches perdues.
  3. Quotient points gagnés / points perdus.
  4. Présence du plus jeune joueur dans l'équipe.

### **Article 7 : Montées et descentes**

- **Fréquence** : Les montées et descentes ont lieu **après chaque journée de championnat jeunes**.
- **Montées pour la journée suivante** :
  - **D1** : Le 1er reste en D1.
  - **Toutes les autres divisions** : Le 1<sup>er</sup> de chaque division (poule unique) monte dans la division supérieure.
- **Descentes pour la journée suivante** :
  - **Toutes divisions (sauf la plus basse)** : Le 4<sup>e</sup> descend dans la division inférieure.
  - **Plus basse division** : Le 4<sup>e</sup> est maintenu.
- **Ajustements** : La commission sportive se réserve le droit de modifier la composition des poules en fonction des résultats, notamment si des équipes dominent largement. Cette décision sera prise en concertation avec les clubs concernés, dans l'intérêt sportif des joueurs.

### **Article 8 : Attribution des titres**

- **Journée dédiée** : Une journée spécifique d'attribution des titres a lieu après les 4 journées de championnat.
- **Qualification** : Seuls les joueurs qualifiés pour leur équipe (respect de la règle de brûlage, article 4) peuvent participer.
- **Classement pour les titres** : Le classement est obtenu par l'addition des points-rencontres des journées où l'équipe a évolué au niveau considéré (ex: si 4 tours en D2, les points de ces 4 journées sont additionnés ; si seulement 3 tours, alors les points de ces 3 journées sont additionnés).
- **Départage en cas d'égalité** : L'ordre de départage est identique à celui du classement des équipes (voir article 6).
- **Finales** :
  - **D1** : Finale entre les deux meilleures équipes de D1 sur l'ensemble des 4 journées. Les 4 simples sont à disputer, sans arrêt au score acquis.
  - **D2** : Finale entre les deux meilleures équipes de D2 sur l'ensemble des 4 journées. Les 4 simples sont à disputer, sans arrêt au score acquis.
  - **etc ...**

- **Départage en cas de finale à 2-2 :**
  1. Quotient manches gagnées / manches perdues.
  2. Quotient points gagnés / points perdus.
  3. Présence du plus jeune joueur dans l'équipe.

### **Article 9 : Règles additionnelles**

- **Tenue :** La tenue sportive est obligatoire (short, maillot...) conformément aux règlements fédéraux.
- **Changement de date ou de lieu :**
  - **Date :** Une rencontre peut être avancée ou reportée, mais doit être jouée entre la journée "j-1" et "j+1". **Cependant, un changement est difficilement envisageable en raison du format plateau impliquant plusieurs équipes.**
  - **Lieu :** Tout changement de lieu négocié entre les clubs doit être communiqué au Comité.
- **Retards et Forfaits :**
  - **Retards :** Aucune tolérance pour le club recevant. L'équipe visiteuse sera déclarée forfait après 30 minutes de retard, même si elle a prévenu.
  - **Forfait :** Deux forfaits entraînent l'élimination de l'équipe et l'annulation de ses résultats de l'ensemble des journées précédentes.
  - **Forfait non prévenu (club recevant) :** Remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (1 €/km, calculé via "Mappy").
  - Le responsable du championnat peut prononcer un forfait en cas de non-respect du règlement. La Commission Sportive Départementale statue sur les litiges.
  - **Forfait Journée des Titres :** 60 euros.
- **Réserves et Réclamations :** À inscrire au dos de la feuille de rencontre par le capitaine adulte ou le juge-arbitre.
- **Encadrement et Coaching :**
  - Le club recevant gère l'accueil et l'encadrement général. Le club visiteur doit également assurer l'encadrement de ses jeunes (présence d'un adulte accompagnateur requise).
  - Le coaching est autorisé pendant les parties, mais **il est recommandé de l'utiliser avec parcimonie** pour favoriser l'autonomie des jeunes.
- **Envoi des Résultats :**
  - Les feuilles de rencontre (idéalement complétées sur GIRPE) doivent être transmises au Comité par le club recevant au plus tard le lundi suivant la compétition.
  - Des amendes et sanctions sportives seront appliquées en cas de non-respect (voir grille tarifaire du CD28).
  - **Accès technique :** utiliser les identifiants ci-après, notamment pour les feuilles de rencontres sans équipe du club recevant :
    - Identifiant : Ja28cpej
    - Mot de Passe : Ja28cpej

### **Article 10 : Engagement des équipes**

Les engagements se font via l'annexe "Formulaire automatisé championnat jeunes", à renvoyer par email à [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com) et [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net).

## 5. INTERCLUBS JEUNES (balles 3\* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



### OUVERT AUX

Joueuses et joueurs **en licence « dirigeant »** ou **« compétition »**, en conformité avec la certification médicale, né(e)s en 2007 et après

### DATES DE LA COMPETITION

Départemental : **samedi 28 mars 2026** (lieu à déterminer)

Finale Régionale : **dimanche 14 juin 2026 (Joué-lès-Tours)**

### PRIX DE L'INSCRIPTION

**20 euros** par équipe (niveau départemental)  
+ **5 euros** par équipe engagée à l'échelon régional

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Mercredi 25 mars 2026 à 23h59**

*(Pour le travail préparatoire des JA, même si c'est la composition des équipes le jour de l'épreuve qui est finalement prise en compte : cf article 4)*

### RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)

# INTERCLUBS JEUNES – *REGLEMENT 2025-2026*

## Article 1 : PRINCIPE

Les Interclubs Jeunes sont une compétition organisée pour les clubs affiliés à la FFTT, pour les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de catégorie d'âge poussins à juniors.

## Article 2 : TABLEAUX

Un tableau mixte existe pour chaque catégorie d'âge suivante :

- Poussins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Benjamins garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Minimes garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Cadets garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)
- Juniors garçons et filles (qualification régionale, **sauf si équipe d'entente de clubs**)

## Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

En poussins, chaque équipe est composée de deux joueurs (un seul muté ou étranger).

En benjamins, minimes, cadets et juniors, chaque équipe est composée de 3 joueuses/joueurs et ne peut comporter qu'un muté et un étranger.

Un joueur peut être surclassé dans une catégorie d'âge supérieure, en respectant la règle fédérale suivante : **un poussin ne peut pas participer dans une épreuve ouverte aux juniors.**

Au cours de cette épreuve, un joueur ou une joueuse **ne peut pas jouer dans deux équipes différentes**. Par contre, une équipe peut comporter plus de joueurs, qui tourneront au fur et à mesure de la compétition. Dans ce cas, c'est le cumul des points classement des trois joueurs les mieux classés qui sera pris en compte.

### **Toutes les équipes doivent être complètes.**

S'il manque un joueur, l'équipe est autorisée à jouer mais elle sera forcément déclarée perdante par 3 parties à 0 sur le score de la rencontre (les résultats des parties des joueurs présents seront tout de même remontés sur SPID).

**Il n'est pas tenu compte du sexe des joueurs dans la composition des équipes : dans chaque catégorie d'âge, une équipe peut être formée uniquement de garçons, uniquement de filles ou être mixte.**

**Pour former une équipe, une entente de clubs est autorisée. Cependant, l'équipe d'entente ne pourra alors pas être qualifiée pour les interclubs régionaux.**

## Article 4 : FORMULE DE LA COMPETITION

\* Les équipes sont classées de 1 à x en **additionnant les points classement des 2 meilleurs joueurs (poussins) ou des 3 meilleurs joueurs (benjamins à juniors) présents dans l'équipe le jour de l'épreuve**. Lors d'une rencontre, un joueur de la composition la plus forte peut être remplacé par un autre joueur ayant un nombre de points classement égal ou inférieur au moins bien classé. (*Ex. : joueurs à 800, 750, 700 et 650 pts : l'équipe cumule 2250 pts avec ses 3 joueurs les mieux classés ... et le joueur à 650 pts peut remplacer lors d'une rencontre l'un des joueurs à 800, 750 ou 700 pts*).

\* Compte-tenu des données (nombre d'équipes inscrites, nombre de tables ...), **les JA et les organisateurs choisiront pour chaque tableau la formule la plus adaptée**, par exemple :

- tableau unique à classement intégral
- poules puis tableau final
- poules initiales puis poules finales

### En cas de poule :

1) **Les points-rencontres** sont attribués de la façon suivante : 2 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PENALITE.

2) Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres à l'issue de la poule, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

\* Quelle que soit la formule choisie, **les JA éviteront dans la mesure du possible la rencontre entre équipes d'un même club** (ex : tirage au sort par assiette en tableau final)

### \* En poussins :

Les 2 joueurs d'une équipe poussin sont désignés par A, B. Les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y.

La rencontre se dispute sur une table. L'ordre des parties est **A-X / B-Y / A-Y / B-X**.

**Arrêt de la rencontre au score acquis = 1<sup>ère</sup> équipe qui remporte 3 parties.**

**En cas d'égalité des points partie à 2-2 après les quatre simples, un double sera joué pour départager les deux équipes.**

### \* En benjamins, minimes, cadets et juniors :

Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres **A, B et C** et les adversaires par **X, Y et Z**. Le choix sera fait par tirage au sort entre les deux équipes ou alors par désignation par les JA.

L'ordre des parties est le suivant : **A-Y / B-X / C-Z / A-X / B-Y**.

**Arrêt de la rencontre au score acquis = 1<sup>ère</sup> équipe qui remporte 3 parties.**

Pour la saison 2025-2026, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de "**parties seules**". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

### **Article 5 : CHALLENGE DEPARTEMENTAL INTERCLUBS**

Un classement des clubs participant à l'épreuve des interclubs sera réalisé, par cumul des points rapportés par chacune des équipes de benjamins à juniors. Le calcul des points dans chaque catégorie sera fait comme suit :

Classement de l'équipe	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup> à 16 <sup>e</sup>
Points challenge	50	40	30	25	22	20	17	15	10

### Remarques :

1) Les points ne seront attribués qu'aux équipes participant à la totalité de l'épreuve (= pas d'arrêt avant la fin de la compétition)

2) En cas d'une équipe en entente, les points seront équitablement répartis entre les clubs constituant cette entente.

**Article 6 : RECOMPENSES**

- \* Dans chaque tableau :
  - 1<sup>er</sup> : coupe au club + médailles aux joueurs
  - 2<sup>e</sup> : médailles aux joueurs
  - 3<sup>e</sup> : médailles aux joueurs
  
- \* Challenge départemental :
  - 1<sup>er</sup> : trophée
  - 2<sup>e</sup> : coupe
  - 3<sup>e</sup> : coupe

## 6. COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES (balles 3\* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4zWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



### OUVERT A

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » (F et G, nés **en 2016** et avant), en conformité avec la certification médicale.

### DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

1<sup>ère</sup> journée : *Vendredi 30 janvier 2026 ; Poules : début des rencontres à 20h30*  
2<sup>e</sup> journée, **pour tous** : *Vendredi 13 février 2026, tour final ; début des rencontres à 20h30*

### PRIX DE L'INSCRIPTION

**24** euros par équipe

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 23 janvier 2026 à 23h59**

### RESPONSABLES DE LA COMPETITION

**Loïc De PARSCAU – 06 08 03 13 57**

**E-mail : ldeparscau@orange.fr**

**Stéphane OLLIVIER – 06 71 26 89 74**

**E-Mail: stephane.ollivier2@laposte.net**

**Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41**

# COUPE D'EURE ET LOIR ADULTES

[Retour au sommaire](#)

## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation

La coupe d'Eure et Loir est une compétition par équipes de deux joueurs/joueuses, organisée par la commission sportive. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission. Les rencontres se dérouleront sur 2 journées, **le vendredi soir**.

- **Première journée : vendredi 30 janvier (les trois tours de poules).**
- **Deuxième journée, pour tous : vendredi 13 février (les ¼ de finales, les ½ finales et les finales pour les 2 premiers de poules dans le tableau « final » et idem en tableau « consolante » pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule).**

Pour la saison 2025-2026, l'envoi des résultats sur SPID se fera uniquement sous la forme de "parties seules". Cette nouvelle méthode, bien que ne permettant plus la consultation des feuilles de rencontre, est un gain de temps considérable pour le comité départemental.

Il est important de noter que cette évolution n'aura **aucun impact sur le classement individuel des joueurs** : tous les résultats seront pris en compte comme auparavant.

### Article 2 : Les participants

Tous les joueurs licenciés « dirigeant » ou « compétition » du département né(e)s en **2016** et avant, en conformité avec la certification médicale, peuvent composer une équipe pour la « Coupe d'Eure et Loir adultes ». La présentation de la licence à jour est obligatoire.

Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun sur classement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

**A partir de la catégorie benjamins, les jeunes peuvent donc participer à la coupe d'Eure et Loir.**

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent néanmoins que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquels participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L231-5 du code du sport.

**Les poussins et poussines, quant à eux, ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors : il ne leur est donc pas possible de participer à la coupe d'Eure et Loir !**

### Article 3 : La formation des équipes, le remplacement d'un joueur et le forfait d'une équipe

Une équipe peut être formée de deux garçons, de deux filles ou peut être mixte. Lors de l'inscription, le nom des joueurs de l'équipe devra être précisé. Les points classement pris en compte seront ceux du début de la 2<sup>ème</sup> phase (= pas les points mensuels).

Chaque joueur (se) ne pourra participer qu'à un seul tableau et une seule et même équipe tout au long des épreuves, les rencontres des différents tableaux se déroulant aux mêmes journées.

**Un joueur, forfait lors d'un tour, pourra être remplacé par n'importe quel joueur, si et seulement si son nombre de point ne dépassent pas le nombre de point du joueur remplacé. Le joueur annoncé dans la composition de l'équipe mais forfait sur la 1<sup>ère</sup> journée pourra réintégrer son équipe lors de la 2<sup>e</sup> journée sur présentation d'un certificat médical.**

Une équipe forfait la 1<sup>ère</sup> journée, le sera par conséquent la seconde.  
Chaque équipe faisant l'objet d'un « forfait non justifié » auprès du responsable de la coupe ou du secrétariat du Comité, se verra pénalisée par **une amende de 20 €**.

Une équipe peut être formée d'une entente de club. **L'équipe d'entente portera obligatoirement le numéro 1** et ensuite pour chaque club respectif de l'entente, l'équipe suivante aura le numéro 2.

## **Article 4 : Le déroulement de la compétition**

### **4.1 La répartition des équipes dans les tableaux**

**Les inscriptions des équipes se font librement : il n'y a plus de bornage pré-établi pour les tableaux.**

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant (*cumul des deux joueurs annoncés dans la composition initiale – points de début de 2<sup>ème</sup> phase*). Les équipes ainsi classées sont prises **en bloc de 16 pour former un tableau complet**. Cinq tableaux sont envisagés et sont désignés par le nom de bénévoles ayant œuvré pour le tennis de table eurélien :

1. Les équipes classées de 1 à 16 dans le tableau « Jean BENIC »
2. Les équipes classées de 17 à 32 dans le tableau « Jean MAIGNAN »
3. Les équipes classées de 33 à 48 dans le tableau « Michel POCHIC »
4. Les équipes classées de 49 à 64 dans le tableau « Emile COUBAT »
5. Les équipes classées de 65 à 80 dans le tableau « Janine BERTHIER »

**ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a le plus jeune joueur.**

Si le dernier tableau **n'est pas complet à 16 équipes**, une formule sera choisie par les organisateurs afin de faire jouer suffisamment les équipes du dernier tableau, en nous acheminant aussi vers une 2<sup>e</sup> soirée de rencontres pour toutes les équipes. **Voici les adaptations :**

→ **si 12 à 15 équipes** : 4 poules de 3 ou 4 équipes. Les 8 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ **si 9 à 11 équipes** : 3 poules de 3 ou 4 équipes. Les 6 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ **si 6, 7 ou 8 équipes** : 2 poules de 3 ou 4 équipes. Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> de poule basculent en tableau final. Les équipes 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de poule sont en consolante.

→ **si 5 équipes ou moins** : une poule unique, seulement le 1<sup>er</sup> soir (si les rencontres se jouent toutes sur 3 tours de rencontres = poule de 3 ou 4 équipes) ou avec une répartition entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> soirs (si 5 tours de rencontres sont à disputer = poule de 5 équipes).

Si nous avons plus de 80 équipes inscrites, de nouveaux tableaux seront créés pour répondre au nombre total d'équipes inscrites.

**Au 23 janvier 2026, les tableaux seront ainsi constitués et ne seront plus modifiables (pour une inscription oubliée ou une modification de la composition d'une équipe...).**

### **4.2 La répartition des 16 équipes dans les poules**

A l'intérieur du bloc de 16 équipes classées par ordre de points décroissant, les poules de chaque tableau seront constituées de la façon suivante :

	<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>	<b>Poule 3</b>	<b>Poule 4</b>
<b>1<sup>ère</sup></b>	Equipe n° 1	Equipe n° 2	Equipe n°3	Equipe n° 4
<b>2<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°5 et n°8 dans chaque poule			
<b>3<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°9 et n°12 dans chaque poule			
<b>4<sup>ème</sup></b>	Tirage au sort d'une équipe entre n°13 et n°16 dans chaque poule			

Dans la mesure du possible, les organisateurs éviteront que deux équipes d'un même club ne soient dans la même poule.

**Dans chaque tableau, 4 poules de 4 équipes sont formées, les deux premières étant qualifiées pour disputer le tableau « final » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale), les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule pour le tableau « consolante » à élimination directe (1/4 de finale puis ½ finale puis finale). Un classement intégral sera donc effectué.**

#### L'attribution des points rencontre :

En poule, l'attribution des points rencontre se fait de la façon suivante :

- 2 points pour une équipe victorieuse
- 1 point pour une équipe perdante, mais ayant disputé la rencontre dans le respect des règles de composition
- 0 point pour une équipe forfait ou n'ayant pas présenté une composition réglementaire. Dans ce cas, l'équipe perd sur le score de 3 parties à 0, avec 11-00 à chaque manche.

Si deux ou plusieurs équipes **sont à égalité** de points rencontre, à l'issue des poules, elles seront classées par **un départage général** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe du plus jeune joueur.

#### 4.3 Le placement dans le tableau « final » à classement intégral

Les deux équipes sortant de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe vainqueur de la poule 1 à la place 1
- L'équipe vainqueur de la poule 2 à la place 8
- L'équipe vainqueur des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 2<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 1<sup>er</sup> de poule respectif.

#### 4.4 Le placement dans le tableau « consolante » à classement intégral

Les deux dernières équipes de poule sont placées dans le tableau de la façon suivante :

- L'équipe 3<sup>ème</sup> de la poule 1 à la place 1
- L'équipe 3<sup>ème</sup> de la poule 2 à la place 8
- L'équipe 3<sup>ème</sup> des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 4 ou 5
- Les équipes classées 4<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans les places 2, 3, 6 et 7, dans la moitié de tableau opposée à leur 3<sup>ème</sup> de poule respectif.

#### 4.5 Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou les tableaux à élimination directe, **une rencontre s'arrêtera au score acquis** (1<sup>ère</sup> équipe qui remporte trois parties).

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part. Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

**Article 5 : Les récompenses**

1<sup>er</sup> : coupe pour chaque joueur

2<sup>e</sup> : coupe pour chaque joueur

3<sup>e</sup> : coupe pour chaque joueur

**Article 6 : Les inscriptions**

Le montant des inscriptions est fixé à **24 euros par équipe** et la date limite est fixée au **Vendredi 23 janvier 2026 dernier délai**.

Les bordereaux d'inscriptions devront parvenir au Comité impérativement avant la date limite d'inscription.

## 7. COUPE MIXTE DÉPARTEMENTALE (balles 3\* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



### OUVERT

Aux licenciés « dirigeant », « compétition » et « loisir », tous en conformité avec la certification médicale, à partir de la catégorie d'âge « benjamin 1<sup>ère</sup> année » (année de naissance : **2016 ou avant**).

Une licence loisir basculera en « compétition » **seulement si le partenaire** a une licence « compétition »)

### DATES DE LA COMPETITION

**Dimanche 29 mars 2026**. Pointage 13h30, début 14h

Finale Régionale : **Dimanche 17 mai 2026**

### PRIX DE L'INSCRIPTION

**10 euros par équipe**

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 20 mars 2026 à 23h59**

### RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU - 06 08 03 13 57- [ldeparscau@orange.fr](mailto:ldeparscau@orange.fr)  
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)

## Article 1 : PRESENTATION GENERALE

La Coupe Mixte est une compétition destinée à des joueuses et joueurs de tous les âges **EXCEPTES LES POUSSINS ET POUSSINES** (cf. article 2), qui se déroule sur un tour (cf. article 3).

### GRUPE 1 : LICENCES COMPÉTITION ET DIRIGEANT

- Tableau 1 : 1000 à 1599 points
- Tableau 2 : 1600 à 1999 points
- Tableau 3 : 2000 à 2399 points
- Tableau 4 : au moins 2400 points

### GRUPE 2 : LICENCES LOISIR

- Tableau 5 : pour toutes les équipes avec licences LOISIR

## Article 2 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe devra être composée **d'un joueur et d'une joueuse**, à partir de la catégorie d'âge benjamin 1<sup>ère</sup> année, c'est-à-dire pour les **personnes nées en 2016 ou avant**. Chaque équipe sera composée de 2 personnes d'un même club ou de clubs différents.

Si une personne en licence LOISIR est inscrite avec une personne en licence COMPÉTITION OU DIRIGEANT, l'équipe participera au tableau correspondant du groupe 1, et **sa licence basculera automatiquement en COMPÉTITION** (cf. article 7).

Si deux licenciés loisir forment une équipe, alors ils participeront dans le groupe 2, tableau 5.

Chaque équipe devra s'acquitter d'un **droit d'engagement**, imputé sur le compte-club. En cas d'entente, bien évidemment le droit d'engagement sera partagé entre les 2 clubs associés pour l'occasion.

## Article 3 : DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Cette compétition faisant partie intégrante des *Compétitions Départementales*, elle sera dirigée par un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches de 11 points.

Dans chaque rencontre, les parties se joueront selon l'ordre suivant : **A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X**. **Chaque rencontre s'arrêtera au score acquis**, dès qu'une équipe aura gagné 3 parties la rencontre sera terminée. Toute partie commencée devra aller à son terme.

### Formule pour chaque tableau

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque tableau, et en fonction du nombre de tables disponibles, le JA, en accord avec un membre de la Commission Sportive, choisira la formule la plus adaptée pour chaque tableau. L'objectif sera de faire jouer au maximum, dans le respect des horaires prévus. Il pourra, par exemple, fusionner deux tableaux si le nombre d'équipes inscrites est insuffisant dans chacun d'entre eux. Les modifications décidées par le JA, prises au profit des équipes engagées, seront sans appel.

*Exemples de formules :*

- Poules de 3 équipes puis tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral partiel (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).
- Poule unique = formule « top », sans tableau final.
- Uniquement un tableau final, soit à classement intégral complet soit à classement intégral partiel (ex : classement intégral effectué à partir des ½ finales. Les équipes éliminées avant seront classées en fonction du tour auquel elles auront perdu et en fonction du classement des équipes qui les auront éliminées).

#### **Groupe 1 (licences compétition et dirigeant) :**

Quelle que soit la formule, les paires seront placées en fonction du cumul des points classement de la seconde phase (et non du mensuel) des 2 partenaires. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (sinon elles se joueront dès leur première rencontre) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (tirage au sort par assiette).

#### **Groupe 2 (licences loisir) :**

Quelle que soit la formule, les paires seront placées par un tirage au sort intégral effectué par le responsable de la compétition. Dans la mesure du possible, deux équipes d'une même association ne seront pas dans la même poule (sinon elles se joueront dès leur première rencontre) ou se rencontreront le plus tard possible dans le cas d'un tableau final (tirage au sort par assiette).

#### **Article 4 : QUALIFICATION POUR L'ÉCHELON RÉGIONAL**

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional. C'est la Ligue « Centre Val de Loire » qui décide du nombre d'équipes qualifiées dans chaque tableau.

#### **Article 5 : RETARD ET ABSENCE**

Une équipe prévenant de son retard avant le début de sa première rencontre pourra arriver avec un retard maximum de 15 minutes et faire toutes les rencontres de sa poule.

Les équipes participant à cette compétition encourent une sanction financière de **20 euros** par équipe en cas d'absence injustifiée.

#### **Article 6 : LIEU, DATE et HORAIRE DES RENCONTRES**

La compétition se déroulera dans la salle indiquée sur la convocation.

La salle sera ouverte à partir de 13h30 pour l'accueil des participants. Le pointage se fera à partir de 13h30 et la compétition **démarrera à 14h**.

En fonction du nombre d'équipes inscrites par catégorie, les organisateurs se verront le droit d'aménager les horaires et en informeront les participants en temps voulu.

#### **Article 7 : REMONTEE DES RESULTATS**

Tous les résultats des tableaux du groupe 1 (compétition) remonteront sur SPID, ce qui ne sera pas le cas des résultats du groupe 2 (loisir).

#### **Article 8 : RÉCOMPENSES**

Dans chaque tableau seront récompensés les :

1<sup>er</sup> : coupe pour l'équipe + médailles aux coéquipiers

2<sup>e</sup> : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 4

3<sup>e</sup> : médailles aux coéquipiers, si le nombre d'équipes est supérieur à 8

**8. DEFI MIXTE A TROIS – Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>

**OUVERT A**

Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, portant la mention « En règle avec la certification médicale », **nés en 2016 ou avant** (= les poussines et poussins ne peuvent pas y participer)

**Dates de la compétition :**

1 <sup>ère</sup> phase		2 <sup>e</sup> phase	
1 <sup>ère</sup> journée	<b>Vendr 07 novembre 2025</b>	1 <sup>ère</sup> journée	<b>Vendr 03 avril 2026</b>
2 <sup>e</sup> journée	<b>Vendr 19 décembre 2025</b>	2 <sup>e</sup> journée	<b>Mercredi 13 mai 2026</b>
3 <sup>e</sup> journée	<b>Vendr 16 janvier 2026</b>	3 <sup>e</sup> journée	<b>Vendr 12 juin 2026</b>

**Titres départementaux : samedi 20 juin 2026 (lieu à déterminer)**

**Prix de l'inscription d'une équipe : 25 €**  
**Rajout d'une équipe en phase retour : 12,50 €**

**Date limite d'envoi des inscriptions :**

1<sup>ère</sup> phase : **jeudi 16 octobre 2025 à 23h59**  
 2<sup>ème</sup> phase : pour les modifications (retrait ou rajout) : **jeudi 12 mars 2026 à 23h59**

**Responsables de la compétition :**

Julien LHERAULT - 06 74 21 94 97      [monsieurlherault@laposte.net](mailto:monsieurlherault@laposte.net)

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

Le "Défi Mixte à Trois" est une nouvelle compétition par équipes, lancée en 2025-2026, visant à promouvoir la mixité et le goût de la compétition, notamment auprès des joueuses. Chaque rencontre dure environ 2h15.

## Article 1 : Participation

- **Licence** : Ouvert aux joueurs et joueuses licenciés FTTT ("dirigeant" ou "compétition") à partir de la catégorie **Benjamin 1<sup>ère</sup> année (nés en 2016 ou avant)**. Les licenciés "loisir" peuvent participer, leur licence basculera alors automatiquement en "compétition". Chaque participant doit être en règle avec la certification médicale (mention indiquée sur sa licence).
- **Niveau** : Compétition départementale réservée aux clubs d'Eure-et-Loir.
- **Structure** : Deux phases de championnat, chacune comprenant 3 journées de rencontre.

## Article 2 : Composition des équipes

- **Mixité Obligatoire** : Chaque équipe de 3 joueurs doit être mixte (1 homme et 2 femmes, ou 2 hommes et 1 femme).
- **Inscriptions** : Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent. Les équipes d'un même club seront numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible) selon :
  1. Le cumul des points classement des 3 meilleurs joueurs.
  2. L'âge du joueur le plus jeune en cas d'égalité de points.
- **Qualification des joueurs** :
  - Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur étranger.
  - Une équipe n'a pas de nombre maximal de mutés, conformément aux règlements fédéraux 2025-2026.
  - Les ententes entre deux clubs sont autorisées pour une équipe première, à signaler lors de l'inscription.
- **Présence des joueurs** : Pour qu'une rencontre ait lieu, **au minimum deux joueurs de chaque équipe doivent être présents, quel que soit leur sexe**. Si une équipe se présente avec un seul joueur, **la rencontre pourra se dérouler**. Cependant, **la commission sportive déclarera ultérieurement un forfait sportif pour l'équipe incomplète**, avec un score de 10 à 0 en faveur de l'équipe adverse. Les résultats individuels des parties jouées par le joueur présent seront néanmoins comptabilisés pour son classement individuel et celui de ses adversaires.

## Article 3 : Brûlage

- **Entre championnats** : Il n'y a **pas de règle de brûlage** entre le "Défi Mixte à Trois" et les autres championnats (jeunes, seniors, Championnat d'Eure-et-Loir par équipes). Ces compétitions sont indépendantes.

- **Au sein du "Défi Mixte à Trois" :**

- Un joueur ayant participé à deux rencontres dans une équipe de numéro inférieur (ex: n°1) ne peut plus jouer dans une équipe de numéro supérieur (ex: n°2).
- Un remplaçant doit avoir un nombre de points classement inférieur ou égal au joueur titulaire le moins bien classé déclaré à l'inscription.

#### **Article 4 : Divisions et poules**

L'épreuve est divisée en divisions (D1, D2, D3, etc.), elles-mêmes réparties en poules.

Pour la première phase, les équipes sont réparties en divisions et poules selon le total des points classement de leurs 3 meilleurs joueurs (mixité). En cas d'égalité, l'équipe avec le joueur le plus jeune est privilégiée.

- **D1** : poule unique (*équipes du n°1 au n°4 dans l'ordre de tri global des équipes*)
- **D2** : **poules A et B**, homogènes entre elles en termes de niveau (*équipes du n°5 au n°12 dans l'ordre de tri global des équipes*)
- **D3** : **poules A et B**, homogènes entre elles en termes de niveau (*équipes du n°13 au n°20 dans l'ordre de tri global des équipes*)
- **Etc ...**

#### **Article 5 : Déroulement sportif des rencontres**

- **Horaire** : Les rencontres débutent à 20h30, sur deux tables (salle ouverte 30 min avant). Le club recevant fournit balles et encadrement.
- **Format** : Chaque rencontre se compose de 10 parties (9 simples et 1 double), jouées au meilleur des 5 manches. **Toutes les parties sont jouées, quel que soit le score.**
- **Ordre des parties** : Un ordre précis des parties est établi sur la feuille de match (A/X - B/Y - C/Z - B/X – Double – A/Z – C/Y - B/Z - C/X - A/Y).
- **Attribution des points** :
  - **Points-partie** : 1 point par partie gagnée (simple ou double).
  - **Points-rencontre** :
    - 3 points pour l'équipe gagnante.
    - 2 points en cas d'égalité.
    - 1 point pour l'équipe perdante.
    - 0 point en cas de forfait ou pénalité.

#### **Article 6 : Classement des équipes en fin de phase**

- **Détermination** : Le classement final dans chaque poule est obtenu par addition des points-rencontre.
- **Ex aequo** : En cas d'égalité de points-rencontres, les équipes sont départagées selon l'ordre suivant, **au départage général** :
  1. Quotient parties gagnées / perdues.
  2. Quotient manches gagnées / perdues.
  3. Quotient points gagnés / perdus.

- 4. Présence du joueur le plus jeune dans l'équipe.

[Retour au sommaire](#)

### **Article 7 : Montées et descentes**

- Les montées et descentes ont lieu après les 3 journées de la phase aller.
- **Montées :**
  - D1 : le 1<sup>er</sup> reste dans cette division.
  - D2, D3, etc. : le 1<sup>er</sup> de chaque poule monte en division supérieure.
- **Descentes :**
  - D1 : les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> descendent en D2.
  - D2, D3, etc. : le 4<sup>e</sup> de chaque poule descend en division inférieure.

### **Article 8 : Attribution des titres**

- Une journée dédiée à l'attribution des titres a lieu après la 2<sup>ème</sup> phase.
- **Conditions :** Seuls les joueurs qualifiés et respectant la règle de brûlage peuvent participer.
- **Déroulement :**
  - **D1 :** Finale entre le vainqueur de la phase 1 et le vainqueur de la phase 2.
  - **Autres divisions (D2, D3, etc.) :** Finale entre les vainqueurs des poules A et B de la phase 2.
- **Fin des rencontres :** Les finales se déroulent **avec arrêt au score** dès qu'une équipe atteint 6 points-parties.
- **Départage en finale en cas d'égalité à 5-5 :**
  1. Quotient manches gagnées / perdues.
  2. Quotient points gagnés / perdus.
  3. Tirage au sort

### **Article 9 : Règles additionnelles**

- **La tenue sportive est obligatoire** (short, maillot...), conformément aux règlements fédéraux.
- **Changement de Date ou de Lieu :**
  - **Date :** Une rencontre peut être **avancée ou reportée**, mais elle doit impérativement être jouée **avant la fin de la phase** de championnat. Il suffit d'en informer le Comité.
  - **Lieu :** En cas de changement de lieu de rencontre, négocié entre les clubs, il suffit également d'en informer le Comité.
- **Retards et Forfaits :**
  - **Retards :** Les équipes visiteuses seront déclarées **FORFAIT après 30 minutes de retard**, même si elles ont prévenu. Les équipes recevantes ne peuvent prétendre à aucun retard.

- **Forfaits** : Une équipe ayant **deux forfaits** sur la même phase sera **éliminée** du "Défi Mixte à Trois" et ses résultats précédents annulés.
  - **Forfait non prévu (équipe recevante)** : Entraîne le remboursement des frais de déplacement de l'équipe visiteuse (1 € par kilomètre, calculé via Mappy).
  - **Forfait journée des titres** : Un forfait lors de la journée des titres entraîne une pénalité de **60 euros**.
  - **Décisions** : Le responsable du « défi mixte à trois » peut prononcer un forfait en cas de non-respect du règlement. La Commission Sportive Départementale entérine et statue sur les litiges.
- **Réserves et Réclamations** : Elles doivent être **inscrites au dos de la feuille de rencontre** par le capitaine adulte ou le juge-arbitre.

### **Article 10 : Suivi administratif (envoi des résultats + inscription initiale des équipes)**

- **Envoi des Résultats** : La feuille de rencontre, de préférence complétée sur GIRPE, devra être transmise au Comité au plus tard le **lundi suivant la compétition** par le club recevant. Des amendes et sanctions sportives seront infligées aux clubs défaillants.
- **Engagement des Équipes** : Les engagements des équipes se font à l'aide de l'annexe automatisée, à renvoyer par email aux adresses [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com) et [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net) .

## 9. COUPE NATIONALE VETERANS (balles 3\* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,75

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



### OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le 1<sup>er</sup> janvier 1986, en licence « compétition » ou « dirigeant », en conformité avec la réglementation médicale

### DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

**Vendredi 5 décembre 2025 (lieu à déterminer)  
Début de la compétition à 20h30**

### PRIX DE L'INSCRIPTION

**16 € par équipe**

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 28 novembre 2025 à 23h59**

### RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

**Gérard MORICE – 06 30 12 15 63      [gemorice@laposte.net](mailto:gemorice@laposte.net)**

**Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41      [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)**

### **Article 1 : Organisation**

La Coupe Nationale Vétérans est organisée par la commission sportive.  
Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.  
La Coupe Nationale Vétérans est qualificative pour les échelons régional et national.

### **Article 2 : Conditions de participation**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition » ou « dirigeant » à la FFTT**, en conformité avec la réglementation médicale, **de nationalité Française**, âgé(e) de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1<sup>er</sup> janvier **1986**).

### **Article 3 : Date et droits d'inscription**

La compétition se déroulera le **vendredi 5 décembre 2025** date est fixée par la commission sportive et inscrite au calendrier.

La date limite d'engagement est fixée au **vendredi 28 novembre 2025**.

Le droit d'engagement est de : 16,00 € par équipe (imputation sur le compte club).

### **Article 4 : Les tableaux**

La Coupe Nationale Vétérans comporte 3 tableaux à l'échelon départemental :

Tableau A : plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Tableau B : plus de 50 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

Tableau C : plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de la saison en cours

### **Article 5 : Déroulement sportif**

Le déroulement de la compétition sera fonction du nombre d'équipes engagées et laissé à la libre discrétion du juge arbitre officiant.

Le placement dans chacun des tableaux est effectué par le juge arbitre désigné pour l'épreuve.

Formule de la compétition :

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : **AX – BY – Double – AY – BX**. **La rencontre s'arrête au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe a remporté trois parties.**

Dans chaque tableau, les équipes sont réparties en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 équipes).

Composition des équipes :

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 au maximum.

Un même joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe (elle portera alors comme numéro d'équipe le 1). Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

**Une équipe peut être composée uniquement de messieurs, uniquement de dames ou elle peut être mixte.**

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A » et « B ».

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A ».

### **Article 6 : récompenses**

Pour chaque catégorie seront récompensés les :

- 1<sup>er</sup> : médaille pour chaque coéquipier
- 2<sup>ème</sup> : médaille pour chaque coéquipier
- 3<sup>ème</sup> : médaille pour chaque coéquipier

Au cas où, pour une catégorie donnée, une seule équipe est engagée et ne désire pas jouer dans une poule d'une autre catégorie, celle-ci sera qualifié pour l'échelon supérieur et ne recevra pas de récompense.

### **Article 7 : forfait**

Toute équipe ayant déclaré forfait verra le montant de sa participation confisquée par le Comité sans recours possible.

## 10. TOURNOI DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES

Epreuve coef 0,5 (uniquement parties entre licenciés compétiteurs)

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

Licencié(e)s **nés en 2016 ou avant**, en règle avec la certification médicale :

- **Licenciés FFTT : licencié(e) dirigeant ou compétition ou loisir** (licence loisir ne basculera pas en type « compétition »)
- **Licenciés UFOLEP**

DATE, LIEU ET HORAIRES DE LA COMPETITION

**Samedi 18 avril 2026 – Lieu à déterminer**  
Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 16h

PRIX DE L'INSCRIPTION

**10 euros par équipe**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Mercredi 15 avril 2026, 23h59**

RESPONSABLE DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

### Article 1 : Organisation

Le tournoi départemental par équipes est organisé par la commission sportive du Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc **pas** qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par le CD28TT.

### Article 2 : Conditions de participation

Le tournoi est ouvert aux joueurs **nés en 2016 et avant** (donc au minimum benjamins 1<sup>ère</sup> année), licenciés à la FFTT ou à l'UFOLEP.

- Licenciés FFTT : loisir ou dirigeant ou compétition
- Licenciés UFOLEP

Ce tournoi est homologué. Seules les parties entre joueurs compétiteurs (licenciés FFTT compétition ou dirigeant) remonteront sur SPID. Toute partie impliquant un licencié FFTT loisir ou dirigeant non-compétiteur ou licencié UFOLEP ne remontera pas sur SPID.

### Article 3 : Date et droits d'inscription

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le samedi **18 avril 2026**.

La date limite d'engagement est fixée au mercredi **15 avril 2026**.

Le droit d'engagement est de **10 € par équipe**.

### Article 4 : La formation des équipes

Une équipe est composée de 2 joueurs et doit respecter les caractéristiques suivantes :

- 7) Elle peut être **formée de 2 garçons, de 2 filles ou être mixte**
- 8) Les **2 joueurs peuvent être tous deux licenciés FFTT, ou tous deux licenciés UFOLEP ou associer un joueur de chacune de ces fédérations**
- 9) En termes de classement, le cumul des points des 2 partenaires **ne devra pas dépasser 2600 pts au maximum** (*ex : deux joueurs à 1300 pts ... ou un joueur 1400 pts et un joueur à 1200 pts*). **Pour les joueurs FFTT, ce sont les points licence de la phase retour qui seront pris en compte. Pour les joueurs UFOLEP, ce sont les informations apportées par les dirigeants de club et/ou l'UFOLEP 28 qui seront prises en compte.**

Une équipe peut être formée de plus de 2 joueurs. A ce moment-là, lors de l'inscription, les points pris en compte seront ceux des 2 joueurs les mieux classés (*ex : non-prise en compte d'un classement à 800 pts si les deux autres joueurs ont 1200 pts et 1100 pts*). Sur la journée de compétition, la composition de l'équipe pourra changer, en faisant tourner les 3 joueurs présents.

### Article 5 : Déroulement sportif

Concrètement, les équipes inscrites sont classées par ordre de points décroissant. Selon le nombre d'équipes engagées, une formule sera choisie pour faire jouer le maximum de rencontres dans le temps disponible, jusqu'à 16h environ.

#### Exemples de formules possibles :

- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, si 9 équipes engagées, une première série de 3 poules de 3 équipes. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont

formées :

- Une poule avec les 3 équipes vainqueur des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 2<sup>e</sup> des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
- Une poule avec les 3 équipes ayant fini 3<sup>e</sup> des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- **Formule en poules puis tableau final :**

- Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les équipes 1<sup>ères</sup> de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les équipes 2<sup>e</sup> de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
- Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

- **Formule avec directement un tableau final à classement intégral.** Par exemple, si 32 équipes, démarrage en 1/16<sup>e</sup> de finale, puis 1/8<sup>e</sup> de finale ... pour obtenir un classement intégral des 32 équipes présentes.

### Article 6 : Le déroulement d'une rencontre

Dans les poules ou le tableau final, **une rencontre s'arrêtera au score acquis (1<sup>ère</sup> équipe qui remporte trois parties).**

Les joueurs seront désignés par les lettres **A et B** d'une part, et **X et Y** d'autre part.

Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

**[A contre X] - [B contre Y] - [Double : AB contre XY] - [A contre Y] - [B contre X]**

Chaque partie se déroulera en 3 manches gagnantes de 11 points.

### Article 7 : Récompenses

1<sup>er</sup> : Une coupe par joueur + 20 € par joueur en bon d'achat Intersport

2<sup>e</sup> : Une médaille par joueur + 15 € par joueur en bon d'achat Intersport

3<sup>e</sup> : Une médaille par joueur + 10 € par joueur en bon d'achat Intersport

### **INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE A :**

[stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net) et au Comité (28ttcomite@gmail.com)

jusqu'au mercredi **15 avril 2026, 23h59**

***Droits d'engagement à régler sur place, que ce soit pour les joueurs FFTT ou les joueurs UFOLEP.***

## 11. CRITERIUM FEDERAL - Epreuve coefficient 1,5

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



**Ouvert aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, en conformité avec la certification médicale**

- ▶ Jeunes : toutes et tous, Filles et Garçons.
- ▶ Adultes : toutes et tous, Dames et Messieurs.

**Attention : balles à apporter par les joueurs eux-mêmes ! Non-fournies par le Comité ni par le club qui reçoit l'épreuve**

### Dates et heures de début de la compétition

1<sup>er</sup> tour : séniors, le **vendredi 17 octobre 2025 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 18 octobre à 14h**.  
 2<sup>e</sup> tour : séniors, le **vendredi 21 novembre 2025 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 22 novembre à 14h**.  
 3<sup>e</sup> tour : séniors, le **vendredi 23 janvier 2026 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 24 janvier à 14h**.  
 4<sup>e</sup> tour : séniors, le **vendredi 13 mars 2026 à 20h30** / Jeunes : le **samedi 14 mars à 14h**.

### Prix de l'inscription

	1 seul tour	2 tours	3 tours	4 tours
Séniors et vétérans	29,50 €	34,50 €	39,50 €	44,50 €
Juniors, Cadets, Minimes	18,50 €	23,50 €	28,50 €	33,50 €
Benjamins, Poussins	16 €	21 €	26 €	31 €

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

→ Pour le 1<sup>er</sup> tour en Nationale et en Régionale : avant le 14/09/25 à 23h59

→ Pour le Département 28 :

- Pour le tour 1 : **mercredi 01/10/2025 à 23h59**
- Pour les tours 2, 3 et 4 : en jeunes et en séniors, les clubs pourront rajouter de nouveaux inscrits **jusqu'à 16 jours avant le tour**. Un engagement vaut pour tous les tours restant à jouer.

Tour 2 : mercredi 05/11/25, 23h59 Tour 3 : mercredi 07/01/26, 23h59 Tour 4 : mercredi 25/02/26, 23h59

### RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Loïc DE PARSCAU (06 08 03 13 57 - [ldeparscau@orange.fr](mailto:ldeparscau@orange.fr))

et David RIBEIRO (06 03 93 37 99 - [dave.ribeiro@orange.fr](mailto:dave.ribeiro@orange.fr))

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – Email : [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1 - Condition de participation et inscriptions

Le critérium fédéral est réservé aux licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la Fédération Française de Tennis de Table, en conformité avec la certification médicale.

**A tous les niveaux (national, régional, départemental)**, dès qu'un joueur s'inscrit au critérium fédéral, son inscription vaut pour tous les tours restant à jouer. Ainsi, une inscription dès le 1<sup>er</sup> tour vaut pour les 4 tours de la saison, une inscription au 2<sup>e</sup> tour vaut pour les tours 2, 3 et 4 de la saison ... **Une inscription est donc possible à chaque tour mais elle engage sur la totalité des tours restant.** Une absence sur l'un des tours concernés constitue donc un forfait.

### Article 2 - Organisation Sportive

Le critérium fédéral comporte trois échelons : national, régional et départemental.

L'échelon national comprend deux divisions. Aux niveaux régional et départemental, le nombre de divisions est déterminé par l'échelon concerné.

### Article 3 - Catégorie d'âge

Tout jeune qui change de catégorie d'âge est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

### Article 4 - Cotations et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème figurant dans les règlements fédéraux.

Le classement est établi après addition des « points critérium fédéral » acquis par chaque joueur à chaque tour.

### Article 5 – Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

### Article 6 – Maternité

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

### Article 7 – Repêchage

En cas d'égalité aux points, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

### Article 8 – Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

### Article 9 – Abandon dans le tableau final

Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final (*un barrage ou une partie de classement*) ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu **pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer** et marque les points en fonction de la place obtenue.

### Article 10 – Transfert de points en cas d'abandon ou forfait (« Règlement administratif », article IV.202.2)

→ **Abandon** : Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points classement entre les 2 joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

→ **Forfait** : Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non-jouée.

→ **Justification** : Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission sportive compétente peut décider de ne pas appliquer la perte de points pour la première partie non jouée (justifications à apporter par le joueur concerné).

### Article 11 – Suspension

Un joueur suspendu n'est pas considéré comme forfait.

Un joueur suspendu est maintenu (éventuellement en surnombre) dans sa division pour le tour suivant.

## Article 12 - Examen des litiges

Dans chaque cas, il appartient à **chaque commission sportive compétente de statuer** compte tenu des motifs invoqués et après enquête sur les cas particuliers.

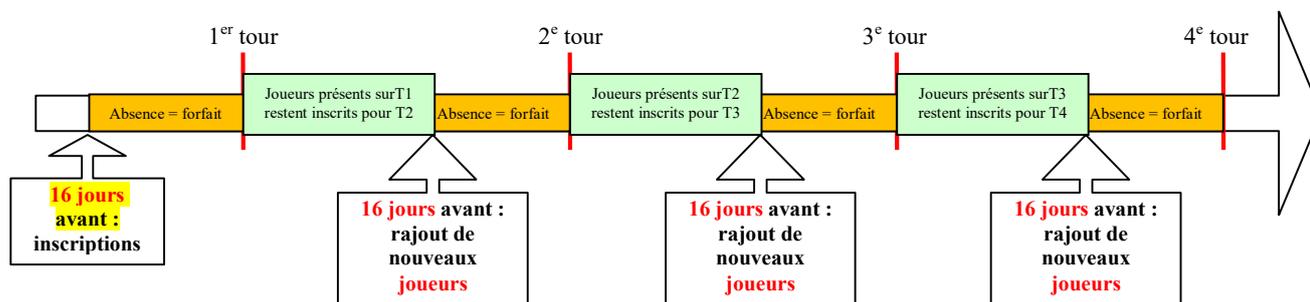
# CHAPITRE 2 : ECHELON DEPARTEMENTAL

## Article 13 – Organisation

Le comité départemental d'Eure et Loir de Tennis de Table est responsable de l'organisation de l'échelon départemental du critérium fédéral.

## Article 14 – Inscriptions

**Jusqu'à 16 jours** avant un tour de CF, un club pourra transmettre au comité **le nom des nouveaux joueurs** qu'il souhaite rajouter au CF.



## Article 15 - Placement des joueurs dans les divisions départementales

Pour la saison 2024-2025, chaque tableau jeunes et chaque tableau adultes sera constitué de 12 joueurs.

A chaque tour, les joueurs sont placés dans les divisions départementales **en fonction de leurs points classement**, **exception faite :**

- Pour le 1<sup>er</sup> tour, chaque joueur ayant fini 1<sup>er</sup> dans une division départementale au 4<sup>e</sup> tour de la saison précédente montera dans la division supérieure pour la nouvelle saison, s'il se réinscrit dès le 1<sup>er</sup> tour
- Des joueurs montant de la division inférieure pour les tours 2 à 4
- Des joueurs qui se maintiennent dans leur division au tour « n + 1 », suite au classement général de la division au tour « n »
- Des joueurs descendants de la division supérieure (descente d'une seule division entre 2 tours)
- **Plus 2 intégrations, au maximum, de nouveaux joueurs selon étude de leurs points classement de la phase concernée :**
  - Intégration directe en D1 à partir de 1200 pts classement minimum
  - Intégration directe en D2 à partir de 1000 pts classement minimum
  - Intégration directe en D3 à partir de 800 pts classement minimum
  - Intégration directe en D4 à partir de 600 pts classement minimum

En-dessous de 600 pts, les joueurs seront intégrés dans la dernière division départementale.

**Remarque :** si les places d'intégration de nouveaux joueurs ne sont pas pourvues, le Comité augmentera le nombre de joueurs à se maintenir dans le tableau concerné.

**Exemple :** lors du 2<sup>e</sup> tour, la D2 séniors sera composée des 3 montants de D3 du 1<sup>er</sup> tour + des 3 descendants de D1 + de 4 joueurs maintenus de D2 du 1<sup>er</sup> tour + 2 joueurs nouveaux selon étude de leurs points classement.

## Article 16 - Déroulement sportif

Les listes provisoires des joueurs participant au critérium seront diffusées **le mercredi de la semaine S-1, soit au moins 9 jours avant chaque tour.**

Les listes définitives des joueurs participant au critérium **seront arrêtées le mercredi à 23h59** et diffusées **le jeudi veille du tour de critérium fédéral**, ceci afin de permettre aux Juges-Arbitres de préparer au mieux la compétition pour éviter des retards. Cela aura pour éventuelles conséquences d'avoir des divisions incomplètes à tout niveau départemental si forfait d'un ou plusieurs joueurs après l'échéance fixée. Il n'y aura alors pas de repêchage systématique.

### **A. Cas général**

→ Toutes les divisions masculines sont des divisions de 12 joueurs répartis en deux poules de six joueurs, suivies d'un tableau à classement intégral sur deux tours (équivalent d'une demi-finale puis d'une finale).

→ Division seniors dames : s'il y a moins de 5 participantes, les féminines seront intégrées dans les divisions masculines. La commission sportive se réserve le droit de modifier les tableaux en fonction des demandes des féminines et dans leur intérêt.

### **B. Cas d'une dernière division incomplète**

- Si la dernière division comporte 1 à 4 joueurs, ils seront intégrés dans la division supérieure qui comptera alors de 13 à 16 joueurs. Dans ce cas, nous utiliserons l'ancienne formule du CF (4 poules de 3 ou 4 joueurs ; pour la sortie de poule : voir article dédié au tableau final)
- 
- Si la dernière division comporte 5 à 7 joueurs, une poule unique sera formée. La compétition se déroulera alors sous forme de « top », le classement final de la poule étant le classement général de la division.
- 
- Si la dernière division comporte 8 à 11 joueurs, la compétition se déroulera en deux poules (de 4 à 6 joueurs), avec deux tours en sortie de poule pour obtenir un classement intégral (croisement 1er contre 2e de l'autre poule, 3e contre 4e de l'autre poule et possiblement 5e contre 6e de l'autre poule).

## **Article 17 - Placement des joueurs en poules**

Les joueurs sont placés dans les deux poules de 6 joueurs en tenant compte des points inscrits sur la licence pour la phase en cours. En cas d'égalité de points classement, un tirage au sort est effectué.

Pour les JA : attention, l'ordre de rangement des joueurs n'est donc pas forcément celui affiché dans les listes publiées par le Comité. En jeunes, ou en adultes, il faut ranger chaque liste selon les points classement !

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, de deux associations ayant constitué une entente ou de même parenté doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Si la division n'est pas complète, les places vacantes seront attribuées dans les poules conformément aux règles de juge-arbitrage en vigueur (priorité à la poule A, pour protéger le n°1 dans l'ordre de valeur).

### **Article 18 - Classement des joueurs dans une poule**

a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. **Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence à l'appel de son nom, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification le joueur marque 0 point.**

b) Lorsque deux participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

c) Lorsque plus de deux participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus.

d) Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.

e) En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

## **Article 19 : Placement des joueurs dans le tableau final**

### **A. Cas général : tableau de 12 joueurs, à partir de deux poules de 6**

À l'issue des poules, classement intégral sur 2 tours (1/2 finale et finale). (*Modèle n°12 SPIDD*)

**1<sup>er</sup> contre 2<sup>e</sup> de l'autre poule / 3<sup>e</sup> contre 4<sup>e</sup> de l'autre poule / 5<sup>e</sup> contre 6<sup>e</sup> de l'autre poule**

Classement	Poule A	Poule B
1 <sup>er</sup>	1	4
2 <sup>ème</sup>	3	2
3 <sup>ème</sup>	5	8
4 <sup>ème</sup>	7	6
5 <sup>ème</sup>	9	12
6 <sup>ème</sup>	11	10

**B. Cas particulier : tableau de 8 joueurs, à partir de deux poules de 4**

À l'issue des poules, classement intégral sur 3 tours (1/4, 1/2 finale et finale). (Modèle n°2 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B
1 <sup>er</sup>	1	8
2 <sup>ème</sup>	5	4
3 <sup>ème</sup>	7	2
4 <sup>ème</sup>	3	6

**C. Cas particulier : tableau de 9 à 11 joueurs, à partir de deux poules de 4, 5 ou 6**

À l'issue des poules, classement intégral sur 2 tours (1/2 finale et finale). (Modèle n°12 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B
1 <sup>er</sup>	1	4
2 <sup>ème</sup>	3	2
3 <sup>ème</sup>	5	8
4 <sup>ème</sup>	7	6
5 <sup>ème</sup>	9	12
6 <sup>ème</sup>	11	10

**NB :** Les cases en jaune : celles dans lesquelles il devrait manquer 1, 2 ou 3 joueurs (respectivement, en position 11, puis 10 puis 9).

**D. Cas particulier : tableau de 13 à 16 joueurs, à partir de 4 poules de 3 ou 4**

Ici, le classement intégral se joue de la façon suivante : barrage 2<sup>e</sup> contre 3<sup>e</sup> ; partie montante pour les places 1 à 8 et partie descendante pour les places 9 à 16.

À l'issue des poules, il est attribué la lettre A à la poule 1, la lettre B à la poule 2 et les lettres C et D aux autres poules par tirage au sort intégral. (Modèle n°11 SPIDD)

Classement	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
1 <sup>er</sup>	1	16	9	8
2 <sup>ème</sup>	13	4	5	12
3 <sup>ème</sup>	11	6	3	14
4 <sup>ème</sup>	7	10	15	2

**Article 20 – Montées**

→ Vers la Régionale :

A chaque tour, le nombre de montées de départementale 1 à l'échelon régional est fixé par la commission sportive régionale. **Pour les 3 premiers tours, les deux premiers de D1 séniors messieurs montent en régionale. Dans**

**chaque catégorie jeunes, seul le premier de D1 monte en régionale.**

→ Le nombre de montées entre deux divisions départementales est fixé à 3.

#### **Article 21 – Descentes**

Entre deux divisions départementales, le nombre de descente est de **3, au minimum**. Dans chaque catégorie d'âge, le nombre de descentes du niveau régional impactera ensuite le nombre de descentes dans les divisions départementales. **Le nombre exact de descentes ne sera donc connu qu'après le WE du critérium fédéral**, en fonction des résultats régionaux de chaque catégorie d'âge.

#### **Article 22 – Forfait excusé / Forfait non-excusé**

**Un forfait annoncé avant la diffusion des listes provisoires (soit au moins 9 jours avant chaque tour) sera considéré comme excusé par défaut.**

**Tout forfait annoncé après la diffusion des listes provisoires devra être suivi sous 48h d'un certificat médical pour être excusé.**

##### **Le joueur en « forfait excusé » :**

- Marque 0 « point CF » pour le tour concerné
- Au niveau national et/ou régional, basculera en « forfait général » au bout de 2 forfaits excusés sur la saison
- Au niveau départemental, pourra participer au(x) tour(s) restant à disputer, quel que soit son nombre de « forfaits excusés ».
- Pour un 1<sup>er</sup> forfait excusé, le joueur est maintenu dans sa division sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.
- A partir du 2<sup>ème</sup> forfait excusé, le joueur descend d'une division à chaque nouveau forfait sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.

##### **b) Forfait non-excusé :**

**Tout forfait annoncé après la diffusion des listes provisoires, non confirmé par un certificat médical, sera considéré non excusé.**

##### **Le joueur en « forfait non-excusé » :**

- Marque 0 « point CF » pour le tour concerné
- Au niveau national et/ou régional le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.
- Au niveau départemental, pourra participer au tour suivant et basculera en forfait général au bout de 2 forfaits non-excusés sur la saison
- Pour un 1<sup>er</sup> forfait non-excusé, le joueur **descend d'une division** sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.
- En cas de forfait non-excusé consécutif à un forfait excusé, le joueur descend de deux divisions sous réserve du nombre d'intégrations dans les divisions supérieures ou égale.

##### **c) Absence :**

Tout joueur absent sur un tour de CF sans en avoir informé l'organisateur **sera exclu de l'épreuve jusqu'à la fin de saison, sans possibilité de s'y réinscrire**. Un joueur « absent devra également s'acquitter des droits d'engagement à partir dudit tour.

#### **Article 23 - Droit d'inscription**

Chaque saison, tout joueur participant au critérium fédéral doit acquitter par l'intermédiaire de son association :

- Un droit d'inscription forfaitaire (fixe) pour la FFTT et la Ligue, dès la participation à un tour du CF :
  - o En séniors : 24,50 €
  - o En juniors, cadets et minimes : 13,50 €
  - o En benjamins et poussins : 11 €
- Un droit d'inscription pour le Comité, dont le montant varie selon le nombre de tours :
  - o En séniors : 20 € pour 4 tours / 15 € pour 3 tours / 10 € pour 2 tours / 5 € pour 1 tour

- En juniors, cadets et minimes : 20 € pour 4 tours / 15 € pour 3 tours / 10 € pour 2 tours / 5 € pour 1 tour
- En benjamins et poussins : 20 € pour 4 tours / 15 € pour 3 tours / 10 € pour 2 tours / 5 € pour 1 tour

**Rappel important :**

Sur cette épreuve individuelle, au niveau départemental, les balles ne sont pas fournies par le Comité (ni par les clubs qui reçoivent cette compétition). **Chaque joueur doit donc apporter lui-même ses balles** (minimum deux ... voire peut-être trois pour les plus jeunes, qui les égarent parfois).

**12. FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT** (balles 3\* fournies par le Comité) - **Epreuve coefficient 1,25**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>

**OUVERT AUX**

Licenciés **« dirigeant »** ou **« compétition »** (F et G) de + de 9 ans (année de naissance : **2016** ou avant), en conformité avec la certification médicale

**DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION**

→ Echelon départemental : **samedi 28 février 2026**

**H8 : début estimé à 9h / H10, H12 et H15 : début estimé à 10h30**

**Tableaux féminins : début estimé à 13h30**

→ Echelon Régional : **dimanche 26 avril 2026**

**PRIX DE L'INSCRIPTION**

**10 euros (niveau départemental)**

**DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS  
AU SECRETARIAT DU COMITE D'EURE ET LOIR**

**Vendredi 20 février 2026, à 23h59**

**RESPONSABLES DE LA COMPETITION**

**Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74**  
**Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41**

# FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

## REGLEMENT

**Remarque :** L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du **28 février 2026. Les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire.** L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

### Article 1 :

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

### Article 2 : Conditions de participation

Les Finales Fédérales par Classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « dirigeant » ou « compétition » à la FFTT, en conformité avec la certification médicale. Seuls les poussins ne peuvent pas participer : cette épreuve est donc ouverte aux joueuses/joueurs à partir de la catégorie d'âge « benjamin ».

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- Échelon départemental
- Échelon régional
- Échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

### Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association à l'échelon intéressé. Tout qualifié doit acquitter un droit d'inscription pour les échelons : national, régional et départemental. Ce droit au niveau départemental est de **10,00 €.**

### Article 4 : Tableaux

**Les Finales Fédérales par Classement comportent 8 tableaux :**

#### DAMES

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)

Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)

Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)

Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

#### MESSIEURS

Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)

Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)

Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)

Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés **début de la 2<sup>e</sup> phase.**

Pour certains tableaux, suivant le nombre de qualifiés, les joueurs seront pris directement au niveau régional.

### Article 5 : Déroulement sportif

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent aux meilleures des 5 manches de 11 points. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (**exceptionnellement, poules de 2 car pas de poule de 4 joueurs**). Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée
- soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

**Tous les joueurs sortent de poule** et sont alors placés dans le tableau final de la manière suivante :

Ci-dessous un exemple de 16 poules de 3 joueurs dans un tableau de 64 joueurs :

\* Les vainqueurs de poule :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 64 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 32 et 33 ;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 16-17 et 48-49 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par TOS pour les places 8-9, 24-25,40-41 et 56-57 ;
- etc. ;

\* Les joueurs classés 2<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

\* Les joueurs classés 3<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leur 2<sup>e</sup> de poules, mais dans le quart opposé.

**Tous les joueurs sont placés dans le tableau final à élimination directe** où les places de classement 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants et des quotas de qualification pour les finales régionales par classement.

#### **Article 6 : Forfait**

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon Départemental se verra, en cas de forfait non excusé la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de **11 euros**.

#### **Article 7 : Qualification à l'échelon régional**

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifié(e)s par département pour chaque tableau.

#### **Article 8 : Récompenses pour chaque tableau**

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, **les récompenses seront remises à la fin pour l'ensemble des tableaux.**

- 1<sup>er</sup> : Coupe
- 2<sup>e</sup> : Médaille
- 3<sup>e</sup> : Médaille

### 13. TOURNOI DEPARTEMENTAL DE RENTREE JEUNES ET ADULTES (balles 3\* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



#### OUVERT AUX

- **Jeunes** de -9 à -19 ans Filles et Garçons, licenciés **loisir** ou **dirigeant** ou **compétition**. Pour les juniors, limite de classement à 1299 pts.
  - **Séniors** licenciés **compétition** ou **dirigeant**, jusqu'au classement de 1299 pts
- Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale**

#### DATE ET HORAIRES DE LA COMPETITION

**Samedi 13 septembre 2025**

Fin de pointage à 13h45 – Début 14h. Fin vers 18h.

**A noter : initiation au Ping VR (Réalité Virtuelle) envisagée (cf fin du règlement)**

#### PRIX DE L'INSCRIPTION

**6 euros par joueur/joueuse (pour un tableau)**

#### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Vendredi 12 septembre 2025 (à 23h59)**

#### RESPONSABLES DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

► Compétition ouverte aux joueuses et joueurs possédant une licence FFTT dans un club eurélien, portant la mention "En règle avec la certification médicale" :

→ **Jeunes** de -9 à -19 ans Filles et Garçons, licenciés **loisir**.

→ **Jeunes** de -9 à -19 ans Filles et Garçons, licenciés **compétition**. Pour les **juniors**, limite de classement à **1299 pts**.

→ **Séniors** licenciés **compétition ou dirigeant**, jusqu'au classement de **1299 pts**.

**Le tournoi départemental de rentrée fait donc partie des compétitions ouvertes aux licenciés loisir (la licence ne basculera pas en « compétition »).**

► Compétition organisée par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d' Eure et Loir de Tennis de Table. Elle se déroule sur un seul tour.

► Formule de la compétition :

• Un tableau mixte, ouvert aux licenciés loisir et compétition :

**A** - « Petits Loups », licenciés loisir ou compétition, F et G de -8 ans (nés en 2018 et après) (*les licences loisir ne basculeront pas en compétition ; seules les parties entre deux compétiteurs remonteront sur SPID*)

• Trois tableaux sont proposés pour les licenciés loisir : **(leur licence ne basculera pas en « compétition »)**

**B** - Licenciés loisir, F et G, de -9 ans à -11 ans (poussins et benjamins)

**C** - Licenciés loisir, F et G, de -13 à -15 ans (minimes et cadets)

**D** - Licenciés loisir, F et G, -19 ans (juniors)

• Plusieurs tableaux sont proposés pour les licenciés « dirigeant » et « compétition » :

**E** - Licenciés compétition poussins-benjamins (peu importe les points classement)

**F** - Licenciés compétition minimes-cadets (peu importe les points classement)

**G** - Licenciés compétition juniors et séniors, de 500 à 799 pts

**H** - Licenciés compétition juniors et séniors, de 800 à 1299 pts

**Remarques :**

1) Un jeune en licence « compétition » **pourra être surclassé** dans un tableau ouvert aux plus âgés si son niveau de jeu le justifie. Cette décision sera prise par les organisateurs, en concertation avec les adultes responsables (parents et/ou entraîneur).

2) selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider :

- soit de fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus)

- soit de scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés

• **Déroulement sportif** : les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles, niveau des joueurs ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits. Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final**
- **Formule en deux séries de poules consécutives**
- **Formule en poules puis tableau final**

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. **Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 1<sup>ère</sup> phase de la saison.**

- **Lieu de la compétition** : sera déterminé par la Commission Sportive Départementale.
- **Horaires prévisionnels** : fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74), début à 14h, fin vers 18h.

• **Dotations** : pour chaque tableau initialement prévu

**Tableaux loisir (A, B, C et D)**

1<sup>er</sup> : médaille  
2<sup>e</sup> : médaille  
3<sup>e</sup> : médaille

**Tableaux compétition (E, F, G et H)**

1<sup>er</sup> : médaille + bon d'achat de 15 €  
2<sup>e</sup> : médaille  
3<sup>e</sup> : médaille

• **Coût d'inscription** : 6 euros par joueur/joueuse

**INSCRIPTIONS A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB** jusqu'à la veille de l'épreuve, le vendredi **12/09/2025**.

*Droits d'engagement seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les familles elles-mêmes.*

A noter qu'au cours de ce tournoi de rentrée, le Comité envisage de proposer **une initiation au Ping VR, c'est-à-dire du Tennis de Table en réalité virtuelle**. Equipé d'un casque VR spécifique et du jeu « Eleven Tennis de Table », vous pourrez vous initier à cette pratique du e-sport très immersive !

Attention, l'initiation ne sera proposée **qu'aux joueurs ayant au minimum 13 ans**, donc cadets ou plus.

L'initiation ne sera réalisée **que si** le Comité réussit à trouver les **ressources matérielles** (casque VR avec licence du jeu, connexion Internet suffisante) **et humaines nécessaires** (adultes en capacité d'encadrer).

**14. TOURNOI DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL (jeunes et adultes)  
(balles 3\* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

**Licencié(e)s nés en 2016 ou avant**, en règle avec la certification médicale :

- → **Licenciés FFTT : licencié(e) dirigeant ou compétition ou loisir** (licence loisir ne basculera pas en type « compétition »)
- → **Licenciés UFOLEP**

DATE ET LIEU DE LA COMPETITION

**Samedi 21 février 2026 – Lieu à déterminer**  
Pointage à 9h30 ; Début à 10h ; Fin estimée vers 17h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

**6 euros par tableau**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Mercredi 18 février 2026, 23h59**

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité : [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com) - 06 45 36 41 41

**Article 1 : Organisation**

Le Tournoi départemental est organisé par la commission sportive. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

**Article 2 : Conditions de participation**

**Chaque participant devra être en règle avec la certification médicale.**

Le tournoi départemental est ouvert :

- Aux licencié(e)s FFTT possédant une licence (compétition ou dirigeant ou loisir), nés en 2016 ou avant
- Pour son tableau licencié loisir, aux licenciés UFOLEP, également nés en 2016 ou avant

**Article 3 : Date et droits d'inscription**

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **21 février 2026**.

La date limite d'engagement est fixée au **18 février 2026 (23h59)**.

Le droit d'engagement est de **6 € par tableau**.

**Article 4 : Les tableaux****Début à 9h30 (fin de pointage à 9h) :**

**Tableau A** : licenciés compétition F et G, classés 5 (soit compris entre 500 et 599 points).

**Tableau B** : licenciés compétition F et G, classés 6 à 8 (soit compris entre 600 et 899 points).

**Tableau C** : licenciés compétition F et G, classés 9 à 11 (soit compris entre 900 et 1199 points).

**Tableau D** : licenciés compétition F et G, classés 12 à 14 (soit compris entre 1200 et 1499 points).

**Début à 11h30 (fin de pointage à 11h) :**

**Tableau E** : licenciés compétition F et G, classés 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

**Tableau F** : licenciés compétition F et G, classés 7 à 9 (soit compris entre 700 et 999 points).

**Tableau G** : licenciés compétition F et G, classés 10 à 15 (soit compris entre 1000 et 1599 points).

**Début à 13h30 (fin de pointage à 13h) :**

**Tableau H** : licenciés compétition F et G « toutes séries » (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

**Tableau I** : licenciés loisir F et G (attention : le club doit vérifier que le joueur n'a pas déjà participé à deux tournois. Outil mis à disposition dans l'article 6 ci-après)

**Début à 15h (fin de pointage à 14h30) :**

**Tableau J** : licenciés handisport (loisir ou compétition ; assis ou debout)

**Pour les licenciés compétition, les points classement pris en compte sont ceux de la 2<sup>e</sup> phase.**

**Article 5 : Déroulement sportif**

Un **licencié loisir FFTT** ou un **licencié UFOLEP** ne peut participer qu'à un seul tableau (le I).

Un **licencié compétition FFTT** peut s'inscrire dans plusieurs tableaux, tant que ses points correspondent aux bornes prévues.

Dans chaque tableau, toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

### Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
  - o Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
  - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2° des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
  - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3° des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
  - o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2° de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
  - o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. En cas de besoin, certains tableaux seront fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs et rendre la formule de compétition plus intéressante. **Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus**

**Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 2° phase de la saison.**

### Article 6 : Récompenses

Tableau \ Place		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>
A	Filles et garçons de 500 à 599 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
B	Filles et garçons de 600 à 899 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
C	Filles et garçons de 900 à 1199 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
D	Filles et garçons de 1200 à 1499 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
E	Filles et garçons de 500 à 699 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
F	Filles et garçons de 700 à 999 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
G	Filles et garçons de 1000 à 1599 pts	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
H	Filles et garçons TOUTES SERIES	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
I	Filles et garçons loisir	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
J	Handisport	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles

#### *Pour chacun des tableaux :*

- *si moins de 8 participants, seul le 1° est récompensé*
- *de 8 à 16 participants, seuls les 2 premiers joueurs sont récompensés*
- *à partir de 17 participants : les 4 premiers joueurs sont récompensés.*

#### **INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :**

[stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net) et au Comité ([28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com))  
jusqu'au **mercredi 18 février 2026 (23h59)**.

*Droits d'engagement à transmettre par le club au Comité avant l'épreuve ou seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les joueurs eux-mêmes.*

15. CIRCUIT DES MOINS DE 11 ANS - Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

Jeunes nés en 2015 ou après, filles et garçons ; licenciés « compétition » et licenciés « loisir » (licence ne basculera pas en « compétition »)  
*Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale*

DATES DE LA COMPETITION ET HORAIRES

**Dates :**  
Samedi 27 septembre 2025 – 1<sup>er</sup> tour (lieu à déterminer)  
Samedi 20 décembre 2025 – 2<sup>ème</sup> tour (lieu à déterminer)  
Samedi 07 février 2026 – 3<sup>ème</sup> tour (lieu à déterminer)  
Samedi 27 juin 2026 – 4<sup>ème</sup> tour (lieu à déterminer)

**Horaires :** fin du pointage à 13h45 ; début à 14h ; fin vers 17h

PRIX DE L'INSCRIPTION : **Gratuité**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS **A REALISER SUR SPID, espace MON CLUB** jusqu'au **mercredi** avant l'épreuve :

Jusqu'au mercredi 24 septembre 2025, 23h59, pour le 1<sup>er</sup> tour  
Jusqu'au mercredi 17 décembre 2025, 23h59, pour le 2<sup>ème</sup> tour  
Jusqu'au mercredi 04 février 2026, 23h59, pour le 3<sup>ème</sup> tour  
Jusqu'au mercredi 24 juin 2026, 23h59, pour le 4<sup>ème</sup> tour

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)  
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

### **Article 1 : Conditions de participation**

Le "Circuit des Moins de 11 Ans" est une compétition individuelle ouverte aux jeunes **garçons et filles nés en 2015 ou après**. Cela correspond aux catégories sportives **Poussin et Benjamin**.

Cette compétition officielle est accessible à tous les types de licences, à l'exception de la mention "sans pratique sportive". Les licences acceptées peuvent être de **type "compétition" ou "loisir"**.

Il est important de noter que les joueurs avec une licence "loisir" resteront dans ce type de licence, même s'ils participent à des tableaux dédiés ; leur licence ne basculera pas en "compétition".

### **Article 2 : Engagements, dates et horaires**

Les inscriptions seront faites à chaque journée sur SPID, espace MON CLUB. Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au **mercredi 23h59, précédant la compétition**.

Le jour de la compétition, fin de pointage à 13h45 (physique ou par téléphone : *Sébastien Cendrier : 06 87 26 35 03 / Stéphane Ollivier : 06 71 26 89 74*), début à 14h, fin vers 17h.

**L'inscription est gratuite, pour tous les participants.**

### **Article 3 : Organisation sportive**

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (*nombre de joueurs, de tables disponibles, niveau des joueurs ...*). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits. Voici les tableaux initialement prévus :

**A- « Petits loups »**, licenciés loisir ou compétition, F et G de -8 ans (nés en 2018 et après) (*les licences loisir ne basculeront pas en compétition ; seules les parties entre 2 compétiteurs remonteront sur SPID*)

**B - « Poussins licenciés loisir »**, F et G de -9 ans (nés en 2017)

**C - « Benjamins licenciés loisir, F et G de -11 ans (nés en 2015 et 2016)**

**D - « Poussins licenciés compétition »**, F et G (classement à 500 pts ou plus) (nés en 2017 et après)

**E - « Benjamins licenciés compétition à 500 pts »**, F et G

**F - « Benjamins licenciés compétition à plus de 500 pts »**, F et G

#### **Remarques :**

1) Selon le nombre de participants dans les tableaux, les organisateurs en accord avec les JA pourront décider :

- soit de **fusionner certains tableaux dont les effectifs sont faibles** (pour les récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus)

- soit de **scinder davantage les tableaux dont les effectifs sont élevés**

2) Un poussin en licence « compétition » pourra être surclassé dans le tableau « benjamins » si son niveau de jeu le justifie. Cette décision sera prise par les organisateurs, en concertation avec les adultes responsables (parents et/ou entraîneur).

Dans la mesure du possible, les matchs se joueront au **meilleur des 5 manches** (3 manches gagnantes). Toutefois, si les contraintes horaires l'exigent, certaines parties, notamment en poule, pourront être jouées au **meilleur des 2 manches** (2 manches gagnantes).

### **Article 4 : Les récompenses**

\* A chaque journée, le comité récompensera **les trois premiers de chaque tableau** :

**1<sup>er</sup> : médaille**

**2<sup>e</sup> : médaille**

**3<sup>e</sup> : médaille**

\* Des récompenses seront également offertes **aux meilleures féminines**, sur l'ensemble des tableaux.

**16. OPEN DEPARTEMENTAL DE DETECTION**  
**- Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2vHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



*OUVERT AUX*

Filles et Garçons nés en **2015** et après (licenciés loisir ou compétition)  
*Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale*

*DATE DU REGROUPEMENT*

**Mardi 11 novembre 2025**  
**Fin du pointage à 13h45, début à 14h**

*PRIX DE L'INSCRIPTION*

**6 € si open de détection seul ; 9 € si journée complète**  
**(ateliers du matin et open de détection de l'après-midi)**

*ENVOI DES INSCRIPTIONS*

**Via SPID, espace MON CLUB**  
**Inscriptions jusqu'au samedi 08 novembre 2025 (23h59)**

*RESPONSABLES DE LA COMPETITION*

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)  
Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

Ce tournoi est conçu pour les jeunes talents du tennis de table et **constitue souvent leur première compétition.**

## Article 1 : Principe et conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les enfants **nés en 2015 et après**, qu'ils soient licenciés "compétition" ou "loisir" à la FFTT, à condition d'être en conformité avec la certification médicale. La licence "loisir" ne basculera pas en "compétition" suite à cette participation.

## Article 2 : Dates et catégories

La compétition se déroule sur une seule journée. Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivants selon leur année de naissance et leur sexe :

- **Filles :**
  - Tableau A : nées en 2015
  - Tableau B : nées en 2016
  - Tableau C : nées en 2017
  - Tableau D : nées en 2018 et après
- **Garçons :**
  - Tableau E : nés en 2015
  - Tableau F : nés en 2016
  - Tableau G : nés en 2017
  - Tableau H : nés en 2018 et après

## Article 3 : Engagements et horaires

La majorité des inscriptions se font via SPID espace MON CLUB, jusqu'à la date indiquée sur la page précédente.

En complément, des jeunes ayant participé aux ateliers du matin et souhaitant finalement s'inscrire à la compétition pourront le faire sur place auprès des Juges-Arbitres (JA) ou des éducateurs du Comité, **avant 13h.**

Le pointage se terminera à 13h45 (physique ou par téléphone : Sébastien Cendrier au 06 87 26 35 03), pour un début de compétition à 14h.

## Coût d'engagement :

- 6 euros pour la participation au tournoi uniquement.
- 9 euros si participation aux ateliers du matin et au tournoi.

## Article 4 : Organisation sportive

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau en fonction du nombre de joueurs, de tables disponibles et du niveau des participants, afin de rendre la compétition intéressante.

Voici quelques formules possibles :

- Formule "top" : une poule unique déterminant le classement final.
- Deux séries de poules : poules initiales puis formation de poules finales.
- Plusieurs poules suivies d'un tableau final.

Selon les effectifs, les organisateurs et les JA pourront décider de fusionner des tableaux peu fournis ou de

scinder davantage ceux qui sont très nombreux. Pour les récompenses, les tableaux initialement prévus seront pris en compte même en cas de fusion.

#### Article 5 : Coaching et arbitrage

- Coaching : Afin de permettre aux jeunes de développer leur autonomie et leur capacité d'adaptation, le coaching est en mode "décalé". **Les accompagnateurs (parents, éducateurs) ne devront pas intervenir auprès des joueurs pendant la partie.** Le débriefing est possible après une partie et les conseils avant la suivante.
- Arbitrage : Les joueurs pourront être sollicités par les Juges-Arbitres ou les éducateurs pour arbitrer certaines parties. Cette participation vise à les former et à développer leur compréhension du jeu. Si nécessaire, d'autres personnes, notamment des adultes volontaires, pourront être appelées pour arbitrer.

#### Article 6 : Qualification régionales et récompenses de l'ODD

- **Qualification Régionale :** La Commission Départementale Jeunes et Technique (CDJT), avec l'aide des techniciens sur place, sélectionnera des joueurs dans chaque tableau (par année d'âge) pour le top régional de détection. Il sera impératif d'avoir une licence "compétition" pour cette étape. Le classement final de l'Open Départemental ne sera pas le seul critère ; les habiletés, aptitudes physiques, combativité et stratégie de jeu auront également leur importance.
- **Récompenses de l'ODD :**
  - Chaque enfant présent recevra un cadeau surprise et une médaille de participation.
  - Les trois premiers de chaque tableau recevront une médaille "sportive" supplémentaire.

## 17. TOURNOI OPEN JEUNES (4 tours indépendants)

(balles 3\* fournies par le Comité) – Epreuve coefficient 0,50

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



### OUVERT AUX

Jeunes de -11, -13, -15 et -19 ans Filles et garçons licenciés  
**loisir** ou **dirigeant** ou **compétition**.  
*Tous les joueurs devront être en conformité avec la certification médicale*

### DATES DE LA COMPETITION

1<sup>er</sup> tour : **Dimanche 02 novembre 2025**      2<sup>e</sup> tour : **Samedi 17 janvier 2026**  
3<sup>e</sup> tour : **Samedi 25 avril 2026**                      4<sup>e</sup> tour : **Samedi 13 juin 2026**

### HORAIRES DE LA COMPETITION

Tableaux A, B et E (pour les poussins et benjamins < 600 pts) : Pointage 9h30, début de la compétition 10h et fin prévue à 13h30

Tableaux C, D, F, G et H (pour les benjamins ≥ 600 pts, les minimes, cadets et juniors) :  
Pointage 13h30, début de la compétition 14h et fin prévue vers 17h30.

**A noter : initiation au Ping VR (Réalité Virtuelle) envisagée (cf fin du règlement)**

### PRIX DE L'INSCRIPTION

**6 euros par joueur/joueuse par tour**

### DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Pour chaque tour, le mercredi (jusqu'à 23h59) précédant la compétition**

1<sup>er</sup> tour : jusqu'au mercredi 29 octobre      2<sup>e</sup> tour : jusqu'au mercredi 14 janvier  
3<sup>e</sup> tour : jusqu'au mercredi 22 avril              4<sup>e</sup> tour : jusqu'au mercredi 10 juin

### RESPONSABLES DE LA COMPETITION

CDJT - Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 - [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41 - [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

## Tournoi Open Jeunes, sur 4 tours indépendants - *Règlement 25-26*

Ce tournoi est organisé par les Commissions "Sportive" et "Jeunes et Technique" du Comité d'Eure-et-Loir de Tennis de Table. Il se déroule sur quatre tours indépendants. Pensez bien à transmettre l'inscription de vos joueurs pour chaque tour.

### Article 1 : Conditions de participation et inscriptions

Le tournoi est ouvert aux jeunes filles et garçons des catégories -9, -11, -13, -15, et -19 ans.

Tous les participants doivent posséder une licence FFTT à jour de leur certification médicale, qu'il s'agisse d'une licence loisir, dirigeant ou compétition.

Ce tournoi est l'une des rares compétitions ouvertes aux licenciés "loisir", sans que leur licence ne bascule en "compétition".

### Coût d'inscription :

10) 6 euros par joueur et par tour.

11) Les droits d'engagement seront directement imputés sur le compte du club. Le Comité n'acceptera pas les paiements directs des familles.

Modalités d'inscription : Les inscriptions doivent être réalisées **sur SPID, via l'espace "MON CLUB"**, jusqu'au **mercredi** précédant chaque épreuve (les dates exactes seront précisées sur la fiche détaillée de la compétition).

### Article 2 : Catégories et tableaux

Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivants en fonction de leur catégorie d'âge et de leur type de licence :

- Tableau Mixte "Petits Loups" :
  - A : Joueurs nés en 2018 et après (moins de 8 ans), **licenciés loisir ou compétition**. Seules les parties entre deux compétiteurs seront remontées sur SPID.
- Tableaux pour Licenciés "Loisir" (mixte Filles & Garçons) :
  - B : De -9 ans à -11 ans (poussins et benjamins)
  - C : De -13 ans à -15 ans (minimes et cadets)
  - D : -19 ans (juniors)
- Tableaux pour Licenciés "Dirigeant" et "Compétition" :
  - E : Moins de 599 points - Poussins (M9) et Benjamins (M11)
  - F : Moins de 599 points - Minimes (M13) et Cadets (M15)
  - G : Moins de 599 points - Juniors (M19)
  - H : 600 points et plus - De benjamins 1ère année (M10) à juniors (M19)

### Remarques sur les tableaux :

- Surclassement : Un jeune licencié "compétition" pourra être surclassé dans un tableau de catégorie supérieure si son niveau le justifie. Cette décision sera prise par les organisateurs, en concertation avec les adultes responsables (parents et/ou entraîneur).
- Ajustement des tableaux : Selon le nombre de participants, les organisateurs et les Juges-Arbitres pourront fusionner des tableaux peu fournis (**les récompenses tiendront compte des tableaux initialement prévus**) ou scinder ceux qui sont très nombreux.
- Le **tableau A (« Petits Loups »)** ne sera maintenu que **si au minimum 6 joueurs y sont inscrits**. En-dessous de 6 participants, les joueurs seront intégrés dans le tableau B (licenciés loisir) ou dans le tableau E (licenciés compétition).

### Article 3 : Déroulement sportif

Le lieu de la compétition sera communiqué pour chaque tour par la Commission Sportive.

Les horaires prévisionnels :

- Les tableaux A, B et E se joueront de 10h à environ 13h30. Ces tableaux concernent les poussins et benjamins.
- Les tableaux C, D, F, G et H se joueront de 14h à environ 17h30. Ces tableaux concernent les minimes, cadets et juniors.

Formule de compétition :

- Pour chaque tableau, la formule la plus adaptée sera choisie par les organisateurs et les JA en fonction du nombre de joueurs, des tables disponibles et du niveau, afin de garantir des parties intéressantes.
- Les formules possibles incluent :
  - une poule unique ("formule top")
  - deux séries de poules consécutives
  - des poules suivies d'un tableau final
  - un tableau final directement (en tendant vers un classement intégral, avec priorité aux tours de la partie montante)
- Quelle que soit la formule, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la phase en cours.

### Article 4 : Arbitrage et encadrement

- Arbitrage : Les joueurs peuvent être sollicités par les Juges-Arbitres ou les éducateurs pour arbitrer des parties. Cela fait partie de leur formation. En cas de besoin, d'autres personnes, notamment des adultes volontaires, pourront être sollicitées pour arbitrer.
- Le coaching est autorisé pendant les parties, mais **il est recommandé de l'utiliser avec parcimonie** pour favoriser l'autonomie des jeunes.

### Article 5 : Récompenses

Les **récompenses** seront attribuées conformément aux **tableaux initiaux**, y compris en cas de fusion. **La seule exception concerne le tableau A (« Petits Loups »)**, qui ne donnera droit à des récompenses que s'il a été maintenu sans modification.

Tableaux loisir (A, B, C et D) :

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : Médaille.

Tableaux compétition (E, F, G et H) :

1<sup>er</sup> : Médaille + bon d'achat de 15 €  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> : Médaille

### Article 6 : Initiation au Ping VR (« Réalité Virtuelle »)

Le Comité envisage de proposer une initiation au Ping VR (Tennis de Table en réalité virtuelle) lors de certains tournois open jeunes. Cette pratique très immersive du e-sport sera ouverte aux joueurs ayant au minimum 13 ans (cadets ou plus).

L'initiation ne sera proposée que si le Comité dispose des ressources matérielles (casque VR avec licence du jeu, connexion Internet suffisante) et humaines nécessaires (adultes capables d'encadrer).

**18. CHAMPIONNATS D'EURE ET LOIR OPEN (balles 3\* fournies par le Comité) – Coeff 1,5**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



*OUVERT A*

**Tous les licenciés « dirigeant » ou « compétition » de la FFTT, portant la mention « En règle avec la certification médicale »**

Pour les 2 tableaux handisport : peut-être besoin d'une licence FFH, selon l'organisation qui sera prévue avec le CD Handisport 28.

*DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION*

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
<b>Samedi 23 mai 2026</b>	Simple poussins G (-9 ans PG)	13h30	Simple poussines (-9 ans PF)	13h30
	Simple minimes G (-13 ans MG)	10h	Simple minimes F (-13 ans MF)	13h
	Simple juniors G (-19 ans JG)	10h	Simple juniors F (-19 ans JF)	13h
	Doubles PG	13h	Doubles PF	14h
	Doubles MG	11h30	Doubles MF	14h
	Doubles JG	11h30	Doubles JF	14h

	Tableau	Estimation début	Tableau	Estimation début
<b>Dimanche 23 mai 2026</b>	Simple benjamins G (-11 ans BG)	10h	Simple benjamines (-11 ans BF)	13h
	Simple cadets G (-15 ans CG)	10h	Simple cadettes (-15 ans CF)	13h
	Simple séniors M	10h30	Simple séniors D	13h
	Doubles BG	12h	Doubles BF	14h
	Doubles CG	12h30	Doubles CF	14h
	Doubles SM	12h30	Doubles SD	14h
	Simple Handisport assis (mixte)	14h30	Simple Handisport debout (mixte)	14h30

*PRIX DE L'INSCRIPTION*

- ▶ Gratuité (simples et doubles) si 3 ou 4 tours du critérium fédéral facturés sur la saison.
- ▶ Si facturation de moins de 3 tours de critérium fédéral sur la saison, alors inscription payante :
  - En simples : 8 € par adulte par tableau / 5 € par jeune par tableau
  - En doubles : 8 € par double SM ou SD / 5 € par double jeunes
- ▶ Pour les licenciés FFH : 8 € - 50% (prise en charge par le Comité) = 4 € par joueuse ou joueur.

*DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS*

**Mercredi 13 mai 2026 (à 23h59) par mail à [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)**

*RESPONSABLES DE LA COMPETITION*

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 / Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41

# CHAMPIONNATS D'EURE & LOIR OPEN

## Samedi **23 mai** et dimanche **24 mai 2026**

### **REGLEMENT 2025 - 2026**

[Retour au sommaire](#)

#### **Article 1 : Conditions de participation et coût**

Les championnats d'Eure et Loir Open sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés "dirigeant" ou "compétition" à la FFTT, à jour de leur certification médicale.

#### **Coût d'inscription :**

- Gratuit pour les joueurs dont 3 ou 4 tours de critérium fédéral ont été **facturés** sur la saison écoulée.
- Payant dans les autres cas (moins de 3 tours de critérium fédéral **facturés** sur la saison écoulée) :
  - 8 € pour un senior-vétéran.
  - 5 € pour un jeune.

#### **Article 2 : Catégories et titres attribués**

Des titres de Champion(ne) d'Eure-et-Loir sont décernés en simples et en doubles pour les catégories suivantes :

##### 12) **Seniors :**

- 13) Toutes Séries Dames (Simple & Double)
- 14) Toutes Séries Messieurs (Simple & Double)
- 15) Handisport assis (Simple)
- 16) Handisport debout (Simple)

##### 17) **Jeunes :**

- 18) Moins de 9 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
- 19) Moins de 11 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
- 20) Moins de 13 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
- 21) Moins de 15 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)
- 22) Moins de 19 ans (Filles & Garçons - Simple & Double)

#### **Article 3 : Inscriptions**

Tous les joueurs et joueuses sont acceptés, sans restriction du nombre de participants par tableau.

- Choix des tableaux : Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un seul tableau de simple et un seul tableau de double **par jour de compétition**, sauf dérogation exceptionnelle des organisateurs et des Juges-Arbitres (JA) pour les féminines, afin d'augmenter leur nombre de parties.
- Participation des jeunes : Un jeune peut participer dans sa catégorie d'âge **et/ou** dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure lors de l'autre journée de compétition. Il n'est pas obligatoire de participer dans sa catégorie d'âge.

- Points de classement : Les points licence de la 2<sup>ème</sup> phase de la saison en cours seront pris en compte pour les inscriptions et le travail des juges-arbitres dans les différents tableaux.

#### **Article 4 : Déroulement sportif**

Les horaires précis seront communiqués après le 13 mai 2026. Dans la mesure du possible, les finales de chaque journée seront lancées simultanément, sur une même plage horaire. **L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.**

##### **A. Épreuves de simples**

- Format standard : Si le nombre de participants est suffisant, les tableaux se déroulent en poules (généralement de 3, parfois 4) suivies d'un tableau final à élimination directe. Les deux premiers de chaque poule se qualifient. Les joueurs d'une même association sont séparés en poules autant que possible.
- Format adapté (si faible participation) : Si le nombre d'inscrits est faible, les organisateurs, en accord avec les JA, pourront adapter la formule (ex: poule unique, tableaux mixtes).
- Finales : Seule la finale de chaque tableau de simple est jouée. **La petite finale (places 3 et 4) n'est pas disputée.**
- Cas des Féminines : Selon le nombre de participantes, les organisateurs peuvent les inclure dans les tableaux masculins correspondants pour augmenter leurs parties. Les féminines ne seront pas classées sur les podiums masculins. Des parties de classement spécifiques seront organisées, pour obtenir les **podiums exclusivement masculins** et les **podiums exclusivement féminins**.

##### **B. Épreuves de doubles**

- Format standard : Si le nombre d'équipes est suffisant, les tableaux se déroulent directement en tableau final à élimination directe. Les paires sont classées selon la somme des points classement des deux joueurs. L'appartenance au même club n'est pas une restriction. La mixité n'est pas autorisée, sauf si un tableau double mixte dédié est organisé.
- Format adapté (si faible participation) : Si le nombre d'équipes est faible, les organisateurs, en accord avec les JA, pourront adapter la formule (ex: poule unique).
- Finales : Seule la finale de chaque tableau de double est jouée. **La petite finale (places 3 et 4) n'est pas disputée.**
- Cas des Féminines : Selon le nombre d'équipes féminines, elles peuvent être intégrées dans les tableaux de doubles masculins. **Les doubles mixtes ou entièrement féminins peuvent prétendre aux podiums de doubles masculins.**

#### **Article 5 : Arbitrage et forfaits**

- Arbitrage : L'arbitrage des parties est assuré par les joueurs. Tout joueur refusant d'arbitrer sera exclu ou perdra le bénéfice de ses récompenses.
- Forfait : Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation qui déclare forfait sans prévenir la veille de la compétition se verra infliger une pénalité financière (cf tarifs du Comité).

## **Article 6 : Répartitions des tableaux sur les 2 jours de la compétition**

→ Le samedi : Tableaux -9 ans, -13 ans, -19 ans (simples et doubles, garçons et filles).

→ Le dimanche : Tableaux -11 ans, -15 ans, Seniors (simples et doubles, garçons et filles).

## **Article 7 : Récompenses**

Les récompenses seront remises à la fin de chaque journée pour l'ensemble des tableaux.

- Simples :
  - 1<sup>er</sup> : Trophée
  - 2<sup>ème</sup> : Coupe (pour Seniors Messieurs et Seniors Dames) ; Médaille (pour les autres tableaux)
  - 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : Médailles
  
- Doubles :
  - 1<sup>er</sup> : Médailles aux joueurs
  - 2<sup>ème</sup> : Médailles aux joueurs

**19. TOURNOI FEMININ DEPARTEMENTAL - 2<sup>ème</sup> édition**  
**Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



*OUVERT AUX JOUEUSES*

Licenciées « dirigeant », « compétition », « loisir » **et non licenciées** (la licence « Loisir » **ne basculera pas** en licence « Compétition »)  
**Pas de limite d'âge, donc ouvert aux joueuses de poussines à vétérans**

*DATES DE LA COMPETITION*

**Phase 1 : Dimanche 07 décembre 2025.**  
**Phase 2 : Dimanche 03 mai 2026.**  
**Pointage 13h30, début 14h - Fin prévue 18h**

*PRIX DE L'INSCRIPTION*

**8€ par joueuse**

*DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS*

**Phase 1 : mercredi 03 décembre 2026 - 20h**  
**Phase 2 : mercredi 29 avril 2026 - 20h**

*RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION*

**Loïc DE PARSCAU – 06 08 03 13 57- E-Mail : [ldeparscau@orange.fr](mailto:ldeparscau@orange.fr)**  
**Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41 – E-Mail : [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)**

# TOURNOI FEMININ DEPARTEMENTAL

## REGLEMENT 2025 - 2026

[Retour au sommaire](#)

### ARTICLE 1 : Organisation

Le Tournoi Féminin, créé en 2024 par la Commission Féminine et la Commission Sportive du CD28, a pour objectif de promouvoir le tennis de table féminin en Eure et Loir. Ce tournoi est placé sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Ce tournoi aura lieu sur deux demi-journées : le **dimanche 07 décembre 2025 après-midi et le dimanche 03 mai 2026 après-midi**

**Pointage et ouverture de la salle 13h30**

**Début du tournoi 14h**

### ARTICLE 2 : Les participantes

Le Tournoi Féminin, comme son nom l'indique, est ouvert à **toutes** les féminines d'Eure et Loir, qu'elles soient licenciées dans un club de tennis de table avec une licence « **DIRIGEANT** », « **COMPETITION** », « **LOISIR** » ou même **NON LICENCIÉES**.

Les licenciées « LOISIR » ne verront pas leur licence basculer en « COMPETITION », leurs parties ne seront pas remontées dans SPID.

Sans limite d'âge, le tournoi est ouvert à partir de la catégorie poussine, jusqu'à vétérans.

### ARTICLE 3 : Les inscriptions et forfaits

Les inscriptions seront à envoyer par mail à Loïc DE PARSCAU **ET** au Comité (Voir mail ci-dessus) au plus tard le **mercredi 03 décembre 2026 pour la phase 1 et le mercredi 29 avril 2026 pour la phase 2**.

Chaque joueuse ne pourra participer qu'à un seul tableau, tarif du tableau : 8€.

Les frais d'inscription seront facturés par le comité sur le compte club.

En cas de retard, la joueuse préviendra le juge arbitre désigné et 15 minutes seront accordées. Si la joueuse ne prévient pas, et au-delà des 15 minutes, la joueuse sera déclarée forfait sur son premier match mais pourra jouer la suite de la compétition.

En cas d'absence non prévenue de la joueuse, les frais d'inscription feront office d'amende et seront facturés sur le compte club.

### ARTICLE 4 : Le déroulement de la compétition

Le Tournoi Féminin ayant pour but la promotion du ping féminin, se déclinera en 4 groupes :

1<sup>er</sup> groupe : Licenciées « COMPETITION »

2<sup>ème</sup> groupe : Licenciées « LOISIR »

3<sup>ème</sup> groupe : « Non Licenciées »

4<sup>ème</sup> groupe : « Cerise sur le gâteau » = tableau supplémentaire gratuit et ouvert à toutes

#### Groupe 1

L'idée étant de faire jouer un maximum tout en respectant les horaires prévus, les joueuses seront classées selon l'ordre décroissant de leurs points classement de la phase en cours et des tableaux seront constitués par groupe de 6 à 8 joueuses et des tops seront alors privilégiés.

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Si des poussines licenciées compétition participent, elles seront alors placées dans un top avec des joueuses benjamines, minimales ou cadettes.

### **Groupe 2 et 3**

Selon le nombre de participantes dans chaque groupe et selon leur âge, la formule précise de chaque tableau sera décidée par le JA en accord avec la commission féminine départementale. Les joueuses seront placées par tirage au sort dans les poules ou tableaux. Nous éviterons tant que possible de placer 2 joueuses d'un même club ou d'une même famille dans la même poule et ferons en sorte qu'elles se rencontrent le plus tard possible.

- Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.

- Formule en deux séries de poules. Par exemple, dans un tableau de 9 joueuses, une première série de 3 poules de 3 joueuses. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :

- Une poule avec les 3 joueuses vainqueuses des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)

- Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 2<sup>e</sup> des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)

- Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 3<sup>e</sup> des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)

- Formule en poules puis tableau final :

- Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1<sup>ères</sup> de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2<sup>e</sup> de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)

- Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

### **Groupe 4**

L'idée étant le partage et le plaisir, un 4<sup>ème</sup> groupe est proposé, juste pour le fun. Il s'agit d'un tableau en plus, gratuit, dont aucune partie ne remontera sur SPID. Il sera proposé dans le respect des horaires prévus, il peut donc être annulé en fonction des inscriptions et du déroulement du tournoi.

Plusieurs possibilités, le jour J, ce sera la surprise :

Simple ou Double, individuelle ou par équipes, avec tirage au sort de notre partenaire, de notre adversaire, tirage au sort de l'outil (raquette, poêle, planche à pain, chaussure...), changement de main, handicap de départ sur les points, en alternance avec un autre jeu, montée / descente générale, relai...

Avec « la Cerise sur le Gâteau », tout est possible !!!

## **ARTICLE 5 : Les Récompenses**

**Groupe 1 et 2**, pour chaque tableau :

1<sup>ère</sup> : Médaille + bon d'achat de 15 €

2<sup>ème</sup> : Médaille + bon d'achat de 10 € si au moins 6 joueuses dans le tableau

3<sup>ème</sup> : Médaille

**Groupe 3 et 4**, pour chaque tableau :

1<sup>ère</sup> : Médaille + la surprise du chef

2<sup>ème</sup> : Médaille

3<sup>ème</sup> : Médaille

**20. INDIVIDUELS VETERANS** (balles 3\* fournies par le Comité)  
- **Epreuve coefficient 1**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :  
<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

Joueuses et joueurs né(e)s avant le **1<sup>er</sup> janvier 1986**, en licence « compétition » ou « dirigeant », en conformité avec la réglementation médicale

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

**Dimanche 9 novembre 2025 (lieu à déterminer)**

Messieurs :

- 1) **V1 et V2, pointage à 8h30 et début à 9h**
- 2) **V3, V4 et V5 : pointage à 9h30 et début à 10h**

Dames : pointage à 10h et début à 10h30

PRIX DE L'INSCRIPTION

**Compétition :** \* gratuit pour les participants au critérium fédéral (1 ou 2 tours joués)  
\* 16 € par joueur si pas de participation au critérium fédéral

**Repas du midi :** 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Mercredi 5 novembre 2025 à 23h59**

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Gérard MORICE – 06 30 12 15 63      [gemorice@laposte.net](mailto:gemorice@laposte.net)

Secrétariat du Comité – 06 45 36 41 41      [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)

## INDIVIDUELS VETERANS – *REGLEMENT 25-26*

### Cette compétition départementale :

- est régie et définie par les règlements sportifs fédéraux (Titre VI – Chapitre 1 – Articles 1 à 5)
- se déroule dans un club organisateur, avec ouverture obligatoire d'une buvette sur la journée

### Organisation de la journée :

- **épreuve individuelle le matin**
- **repas convivial le midi (géré par le Comité ; inscription préalable nécessaire)**
- **tournoi de doubles l'après-midi (mixité possible)**

La date limite d'engagement est fixée **au vendredi 7 novembre 2025**.

La tarification est la suivante (imputation sur le compte-club) :

### **COMPETITION**

- gratuit pour les participants au critérium fédéral
- 16 € par joueur su pas de participation au critérium fédéral

**REPAS** : 15 € par convive (joueur ou accompagnateur)

### Article 1 : Conditions de participation

La compétition « Individuels Vétérans » est réservée aux joueuses et joueurs **licencié(e)s « compétition » ou « dirigeant »** à la FFTT, en conformité avec la réglementation médicale, de nationalité Française, âgé(e) de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours (soit nés avant le 1<sup>er</sup> janvier **1986**).

### Article 2 :

Cette épreuve se déroule sur 3 échelons : Départemental, Régional et National. Elle comporte **14** catégories :

Messieurs :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : de 40 à 49 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 2<sup>e</sup> catégorie : de 50 à 59 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 3<sup>e</sup> catégorie : de 60 à 64 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 4<sup>e</sup> catégorie : de 65 à 69 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 5<sup>e</sup> catégorie : de 70 à 74 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 6<sup>e</sup> catégorie : de 75 à 79 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 7<sup>e</sup> catégorie : plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours

Dames :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : de 40 à 49 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 2<sup>e</sup> catégorie : de 50 à 59 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 3<sup>e</sup> catégorie : de 60 à 64 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 4<sup>e</sup> catégorie : de 65 à 69 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 5<sup>e</sup> catégorie : de 70 à 74 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 6<sup>e</sup> catégorie : de 75 à 79 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours
- 7<sup>e</sup> catégorie : plus de 80 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours

### **Article 3 : Déroulement sportif**

- Pour toutes les catégories, en simples :

- Si le nombre de participants est supérieur à 6 : les joueurs seront répartis **en poules de 3 joueurs**, suivies d'un tableau à classement intégral.
- Si le nombre de participants est inférieur à 6 : les joueurs seront **mis en poule unique (« formule top »)**. S'ils le désirent, ils participeront également la catégorie immédiatement inférieur, dans le but de jouer plus de parties.

- Pour les doubles :

Selon le nombre d'équipes, poules et tableau à élimination directe, à discrétion du juge-arbitre.

### **Article 4 : Qualification à l'échelon régional**

Le nombre de qualifiés dépendra du nombre de participants à l'échelon départemental. Il n'est donc pas connu à l'avance. Un droit d'engagement est demandé par la Ligue pour chaque joueur qualifié.

### **Article 5 : Récompenses**

Dans chaque catégorie, seront récompensés :

1<sup>er</sup> : médaille

2<sup>e</sup> : médaille

3<sup>e</sup> : médaille

### **Article 6 : Forfaits**

En cas de forfait **non-excuse**, le joueur inscrit au critérium fédéral se verra infliger une amende de 16 € et celui inscrit seulement pour cette compétition (= pas de participation au CF) verra son droit d'engagement de 16 € retenu par le Comité.

**21. TOURNOI DEPARTEMENTAL DE FIN DE SAISON (jeunes et adultes)  
(balles 3\* fournies par le Comité) - Epreuve coefficient 0,50**

**Promotion du co-voiturage**, via l'outil suivant (fichier en lecture-écriture) :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1A9knVTpfsfqfVtGYz4fzWa2yHXuudZkWsNU2bqwpWgM/edit?usp=sharin>



OUVERT AUX

**Licencié(e)s Compétition, Dirigeant ou Loisir, de benjamins à vétérans (= licencié(e)s né(e)s en 2016 ou avant), en règle avec la certification médicale**

DATE ET LIEU DE LA COMPETITION

**Dimanche 28 juin 2026 (lieu à définir)**

PRIX DE L'INSCRIPTION

**6 euros par tableau**

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

**Mercredi 24 juin 2026 à 23h59**

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Stéphane OLLIVIER - 06 71 26 89 74 – [stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net)

Secrétariat du Comité : [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr) - 06 45 36 41 41

**Article 1 : Organisation**

Le Tournoi départemental est organisé par la commission sportive. L'épreuve ne se déroule qu'à l'échelon départemental et n'est donc pas qualificative pour un échelon supérieur. Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

**Article 2 : Conditions de participation**

Le Tournoi départemental est réservé **aux joueurs et joueuses nés en 2016 ou avant**, possédant une licence (compétition ou dirigeant ou loisir) à la FFTT. **Chaque licence devra être en règle avec la certification médicale.**

**Article 3 : Date et droits d'inscription**

La date est fixée par la commission et inscrite au calendrier est le **28 juin 2025**.

La date limite d'engagement est fixée au **24 juin 2025**.

Le droit d'engagement est de **6 € par tableau**.

**Article 4 : Les tableaux****Début à 9h30 (fin de pointage à 9h) :**

Tableau A : licenciés compétition F et G, classés 5 (soit compris entre 500 et 599 points).

Tableau B : licenciés compétition F et G, classés 6 à 8 (soit compris entre 600 et 899 points).

Tableau C : licenciés compétition F et G, classés 9 à 12 (soit compris entre 900 et 1299 points).

**Début à 11h30 (fin de pointage à 11h) :**

Tableau D : licenciés compétition F et G, classés 5 et 6 (soit compris entre 500 et 699 points).

Tableau E : licenciés compétition F et G, classés 7 à 9 (soit compris entre 700 et 999 points).

Tableau F : licenciés compétition F et G, classés 10 à 15 (soit compris entre 1000 et 1599 points).

**Début à 13h30 (fin de pointage à 13h) :**

Tableau G : licenciés compétition F et G « toutes séries » (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

Tableau H : licenciées loisir féminines

Tableau I : licenciés loisir masculins

**Début à 14h30 (fin de pointage à 14h) :**

Tableau J : licenciées compétition féminines (à partir de 500 pts et sans limite maximale).

**Début à 15h30 (fin de pointage à 15h) :**

Tableau K : licenciés handisport (loisir ou compétition ; assis ou debout)

**NOTA : pour les licenciés compétition, les points classement pris en compte sont ceux de la 2<sup>e</sup> phase.**

**Article 5 : Déroulement sportif**

Un **licencié loisir** ne peut participer qu'aux tableau H (féminines), I (masculins) ou K (handisport).

Un **licencié compétition** peut s'inscrire **dans trois tableaux**, tant que ses points correspondent aux bornes

prévues.

Le tableau J (« licenciées compétition féminines ») est possible, en plus des trois autres tableaux dans lesquelles une féminine sera déjà engagée.

Dans chaque tableau, toutes les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points.

Les organisateurs détermineront la formule la plus adaptée pour chaque tableau, en fonction des contraintes (nombre de joueurs, nombre de tables disponibles ...). L'objectif sera bien sûr de rendre intéressante la compétition pour les joueurs inscrits.

### Quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueurs, une première série de 3 poules de 3 joueurs. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
  - o Une poule avec les 3 joueurs vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
  - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 2° des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
  - o Une poule avec les 3 joueurs ayant fini 3° des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
  - o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1ers de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2° de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
  - o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

La formule précise de la compétition sera déterminée par le JA en charge de l'épreuve. En cas de besoin, certains tableaux seront fusionnés pour augmenter le nombre de joueurs et rendre la formule de compétition plus intéressante. **Néanmoins, lors de la remise des récompenses, les organisateurs tiendront compte des tableaux initialement prévus**

**Quelle que soit la formule choisie, les joueurs seront placés par ordre de valeur selon les points classement de la 2° phase de la saison.**

### Article 6 : Récompenses

Tableau \ Place		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>
<b>A</b>	<b>Filles et garçons de 500 à 599 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>B</b>	<b>Filles et garçons de 600 à 899 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>C</b>	<b>Filles et garçons de 900 à 1299 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>D</b>	<b>Filles et garçons de 500 à 699 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>E</b>	<b>Filles et garçons de 700 à 999 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>F</b>	<b>Filles et garçons de 1000 à 1599 pts</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>G</b>	<b>Filles et garçons TOUTES SERIES</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>H</b>	<b>Féminines licenciées loisir</b>	<b>Coupe</b>	<b>Médaille</b>	<b>Médailles</b>
<b>I</b>	<b>Masculins licenciés loisir</b>	<b>Coupe</b>	<b>Médaille</b>	<b>Médailles</b>
<b>J</b>	<b>Féminines licenciées compétition</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles
<b>K</b>	<b>Handisport</b>	Coupe + 30 € en bon Intersport	Médaille + 15 € en bon Intersport	Médailles

**INSCRIPTIONS A TRANSMETTRE DE PRÉFÉRENCE A :**

[stephane.ollivier2@laposte.net](mailto:stephane.ollivier2@laposte.net) et au Comité ([comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr))  
jusqu'au **mercredi 24 juin 2026 (à 23h59)**

*Droits d'engagement à transmettre par le club au Comité avant l'épreuve ou seront imputés sur le compte club. Le comité n'encaissera pas de paiement transmis par les joueurs eux-mêmes.*

## 22. HORAIRES ET COORDONNEES DU COMITE

**Secrétariat :** (secrétaire : Nathalie CHAPLAIN)

Mardi - Jeudi - Vendredi : 08h00-12h30 / 13h00-16h30 Mercredi : 08h00-13h00

**Fermé** le lundi toute la journée et le mercredi après-midi

En dehors de ces jours et heures d'ouverture, nous vous demandons de bien vouloir envoyer un message à [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com) ou de vous adresser directement au responsable de la commission que vous désirez joindre.

Tél. : 06 45 36 41 41

E-mail : [28ttcomite@gmail.com](mailto:28ttcomite@gmail.com)

Adresse : 5 rue du petit Réau  
28300 LEVES

### **Techniciens départementaux :**

→ Sébastien CENDRIER : Conseiller Technique Départemental  
06 87 26 35 03 [atd28sc@gmail.com](mailto:atd28sc@gmail.com) (email inchangé)

→ Fabrice GASPARD : Animateur Technique Départemental  
06 85 64 87 08 [fabrice.cd28tt@gmail.com](mailto:fabrice.cd28tt@gmail.com)

### **Retrouvez-nous en ligne :**

Site Internet : [www.comite28tt.fr](http://www.comite28tt.fr)

Facebook : « Comité d'Eure et Loir de Tennis de Table »

Instagram : depuis mai 2025. Pensez à nous suivre ! (QR code ci-contre)



# LES PARTENAIRES PRIVÉS DU COMITE 28

*Le Comité d'Eure et Loir c'est :  
1 équipe de 15 bénévoles élus  
1 conseiller technique départemental  
1 animateur technique départemental  
1 secrétariat administratif*



*Un grand Merci à nos partenaires pour l'aide apportée  
Merci à la presse pour le suivi des compétitions*

# LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

## DU COMITE 28



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Eure-  
et-Loir**  
LE DÉPARTEMENT

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



**Siège social :**  
**5 rue du Petit Réau - 28300 LEVES**

**Tél : 06 45 36 41 41**

**E-mail : [comite28tt@wanadoo.fr](mailto:comite28tt@wanadoo.fr)**

**Site Internet : [www.comite28tt.fr](http://www.comite28tt.fr)**

**Page Facebook :** « Comité d'Eure et Loir Tennis de Table »

**Nouveauté :** depuis mai 2025, compte Instagram. **Pensez à nous suivre ! (scannez le QR code ci-contre)**

